



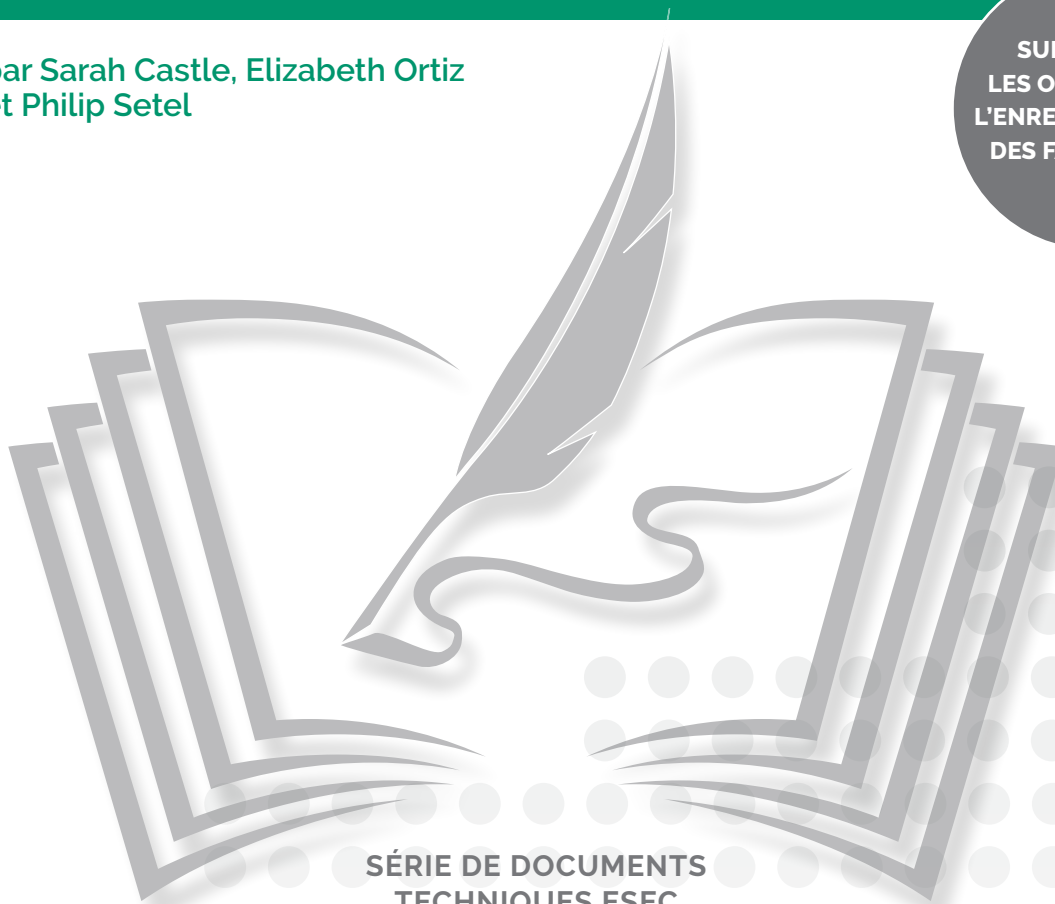
LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

Facteurs de demande liés à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès : Revue de la littérature

par Sarah Castle, Elizabeth Ortiz
et Philip Setel

SURMONTER
LES OBSTACLES À
L'ENREGISTREMENT
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL



SÉRIE DE DOCUMENTS
TECHNIQUES ESEC
NUMÉRO 2

Bloomberg
Philanthropies

 DATA FOR
HEALTH INITIATIVE

 Vital
Strategies

Cet article a été rédigé par Sarah Castle (Sarah Castle Consultancy), Elizabeth Ortiz et Philip Setel (tous deux Vital Strategies). La recherche a été commandée par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC et a été soutenue par sa spécialiste principale de programme, Irina Dincu. Rédigé à l'origine en anglais, le Centre d'excellence publie ce document en anglais et en français. L'objectif est de rendre ces résultats de recherche plus accessibles aux fins de discussion, de débat et d'utilisation par la communauté de pratique mondiale.

Cette publication est en partie une sortie de l'Initiative Bloomberg Philanthropies Data for Health (www.Bloomberg.org). Les opinions exprimées ne sont pas nécessairement celles de Bloomberg Philanthropies.

Irina Dincu, spécialiste principale de programme et Montasser Kamal, chef de programme au Centre d'excellence sur les systèmes ESEC, et Dorina Andreev, consultante, Communication pour le développement, ont fourni des commentaires techniques et des contributions à ce travail.

Les auteurs tiennent à remercier Raven Meade et Diana Kumar de Vital Strategies pour leur aide dans la préparation du présent rapport.

Publié par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil

C.P. 8500, Ottawa (Ontario) K1G 3H9, Canada

esec@crdi.ca

www.systemesESEC.ca

© Centre de recherches pour le développement international, 2020

La recherche présentée dans cette publication a été réalisée avec l'aide financière et technique du Centre d'excellence sur les systèmes ESEC. Hébergée au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), elle est financée conjointement par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Les opinions qui y sont exprimées ne représentent pas nécessairement celles d'Affaires mondiales Canada, du CRDI ou du Conseil des gouverneurs de ce dernier.

À propos de la série de documents techniques ESEC

Les articles publiés dans cette série partagent les informations émergentes des projets soutenus par le Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI). Chaque article offre un aperçu de ce que nous apprenons à travers une gamme de thèmes liés au renforcement des systèmes ESEC. Les articles sont chacun écrits par différents auteurs et organisations, publiés au moins en anglais et en français, et mis à disposition gratuitement. L'objectif est de rendre ces résultats de recherche plus accessibles aux fins de discussion, de débat et d'utilisation par la communauté de pratique mondiale.

Articles de cette série

- **Disparités géographiques et de sexe de l'enregistrement des naissances, mariages et décès à l'état civil dans l'observatoire de population de Nouna, Burkina Faso.** Louis Niamba, 2020.

Thèmes de la série

POURQUOI
LES SYSTÈMES
ESEC SONT
IMPORTANTS

SOUTENIR
L'ÉGALITÉ DES
GENRES

SURMONTER
LES OBSTACLES À
L'ENREGISTREMENT
DES FAITS D'ÉTAT
CIVIL

PROFITER DES
DONNÉES POUR LE
DÉVELOPPEMENT
INCLUSIF

SOUTENIR DES
SYSTÈMES ESEC
RÉSILIENTS

À propos de nous

Le **Centre d'excellence sur les systèmes ESEC** est un pôle de connaissances mondial. Nous collaborons avec des organisations et des experts afin de faciliter l'accès à l'information et à l'expertise, notamment aux normes, aux outils, aux données de recherche et aux bonnes pratiques. Hébergé au Centre de recherches pour le développement international (CRDI), nous sommes financés par Affaires mondiales Canada et le CRDI. Créée en 2015 en tant que bien public mondial dans le cadre du Mécanisme de financement mondial, le Centre d'excellence fait partie de l'investissement du gouvernement du Canada afin d'améliorer la santé reproductive, de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent et nutrition.



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**

Résumé

Cette revue de la littérature vise à encourager un dialogue fondé sur des données probantes portant sur les obstacles à l'enregistrement des naissances, des mariages et des décès sur le plan de la demande. Selon Ensor et Cooper (2004), nous définissons les obstacles sur le plan de la demande comme ceux qui influencent la demande et qui se présentent au niveau des personnes, des ménages et des communautés. Nous examinons l'enregistrement sous l'angle du parcours de vie, des droits et de l'ensemble du système, en mettant l'accent sur les questions sexospécifiques dans l'enregistrement des faits d'état civil.

De robustes systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) améliorent les résultats et le bien-être au niveau de la population et des personnes.

L'enregistrement des faits d'état civil est fondamental pour l'établissement et la gestion de l'identité juridique, en accordant les droits et les privilèges conférés par l'État (Centre d'excellence sur les systèmes ESEC 2019). Une naissance enregistrée est une clé qui ouvre l'accès aux services de santé, d'éducation et de protection sociale et peut permettre aux personnes, en particulier aux femmes, de faire valoir leurs droits et de participer aux processus démocratiques. Les statistiques de l'état civil produites par l'enregistrement des faits d'état civil sont essentielles pour le suivi de nombreux indicateurs et cibles des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, qui cherchent à « ne laisser personne de côté ». Plus précisément, l'ODD 16.g vise à garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances pour atteindre 100 pour cent d'enregistrement des naissances et 80 pour cent d'enregistrement des décès d'ici à 2030 (Division de la statistique des Nations Unies 2018).

Des données probantes mondiales sont présentées pour résumer les défis de l'enregistrement associés à l'accès et à la connaissance, aux croyances et pratiques culturelles, à la dynamique des ménages et sexospécifiques et aux facteurs sociopolitiques. En général, la littérature sur l'enregistrement des naissances est la plus substantielle, suivie par l'enregistrement des décès, et peu de renseignements sont disponibles sur les obstacles à l'enregistrement des mariages dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI). En outre, nous fournissons des exemples d'initiatives efficaces liées à l'ESEC qui améliorent les pratiques d'enregistrement des faits d'état civil et augmentent les niveaux d'enregistrement. Comme il a été démontré que les normes sexospécifiques et la discrimination fondée sur le sexe ont un effet sur l'accès aux ressources, les résultats sur la santé et le bien-être général, nous mettons constamment l'accent sur les aspects sexospécifiques de l'enregistrement tout au long du document.

La portée et les conséquences du sous-enregistrement sont variées. Les niveaux d'enregistrement des naissances ont tendance à être presque universels en Europe occidentale, en Amérique du Nord et au Moyen-Orient. Environ 60 pour cent des naissances sont enregistrées en Asie du Sud (UNICEF, BRAFA 2019), et 91 pour cent en Asie de l'Est et dans le Pacifique (UNICEF 2019). Toutefois, moins de 50 pour cent de toutes les naissances sont enregistrées en Afrique (UNICEF 2019), et les données probantes indiquent que les disparités en matière d'enregistrement dans la région sont liées aux inégalités sociales. En ce qui concerne l'enregistrement des décès, le non-enregistrement peut avoir de graves conséquences qui se répercutent de manière disproportionnée sur les groupes vulnérables. Cette situation

les prive des avantages accordés aux personnes qui ont une identité juridique établie par l'enregistrement et prive les gouvernements de statistiques de l'état civil qui comprennent les plus vulnérables. Dans les régions rurales, de nombreux décès ne surviennent pas dans des établissements de soins et ne sont pas enregistrés, ce qui entraîne des lacunes dans les renseignements sur les causes de décès. L'enregistrement des mariages peut être compliqué par les définitions traditionnelles et du droit civil qui divergent quant à la notion d'une union. De plus, les mariages d'enfants sont difficiles à empêcher si les enfants n'ont pas de certificat de naissance comme preuve de leur âge.

Les enregistrements des naissances, des mariages et des décès sont interdépendants en ce qui concerne leur effet sur le bien-être des personnes et des communautés; les solutions au sous-enregistrement devraient aborder le problème de manière globale. La présente revue porte sur l'enregistrement des faits d'état civil tout au long de la vie et comprend des données probantes provenant d'interventions visant à améliorer l'enregistrement à de nombreux niveaux. Les stratégies comprennent une intégration accrue de l'enregistrement des naissances dans les services de santé existants, tels que la vaccination et le recours à des campagnes multimédias.

Il est nécessaire d'approfondir la recherche sur les facteurs de demande qui ont une incidence sur l'enregistrement des faits d'état civil. Comme le montrera notre analyse, outre certaines recherches sur l'enregistrement des naissances, notre compréhension de l'interaction des facteurs de demande est fondée sur l'inférence. Malgré un récent examen systématique des interventions d'amélioration de l'ESEC qui a révélé qu'une composante axée sur la demande était comprise dans tous les cas documentés de programmes d'ESEC réussis (Suthar *et al.* 2019), peu d'études, voire aucune, ont été spécialement conçues pour aborder les questions fondamentales de signification, de croyance et de pratique en ce qui concerne l'enregistrement des faits d'état civil. De même, les questions relatives aux mesures incitatives et dissuasives, ainsi qu'aux facteurs structurels susceptibles d'entraver ou de favoriser l'enregistrement, restent sans réponse.

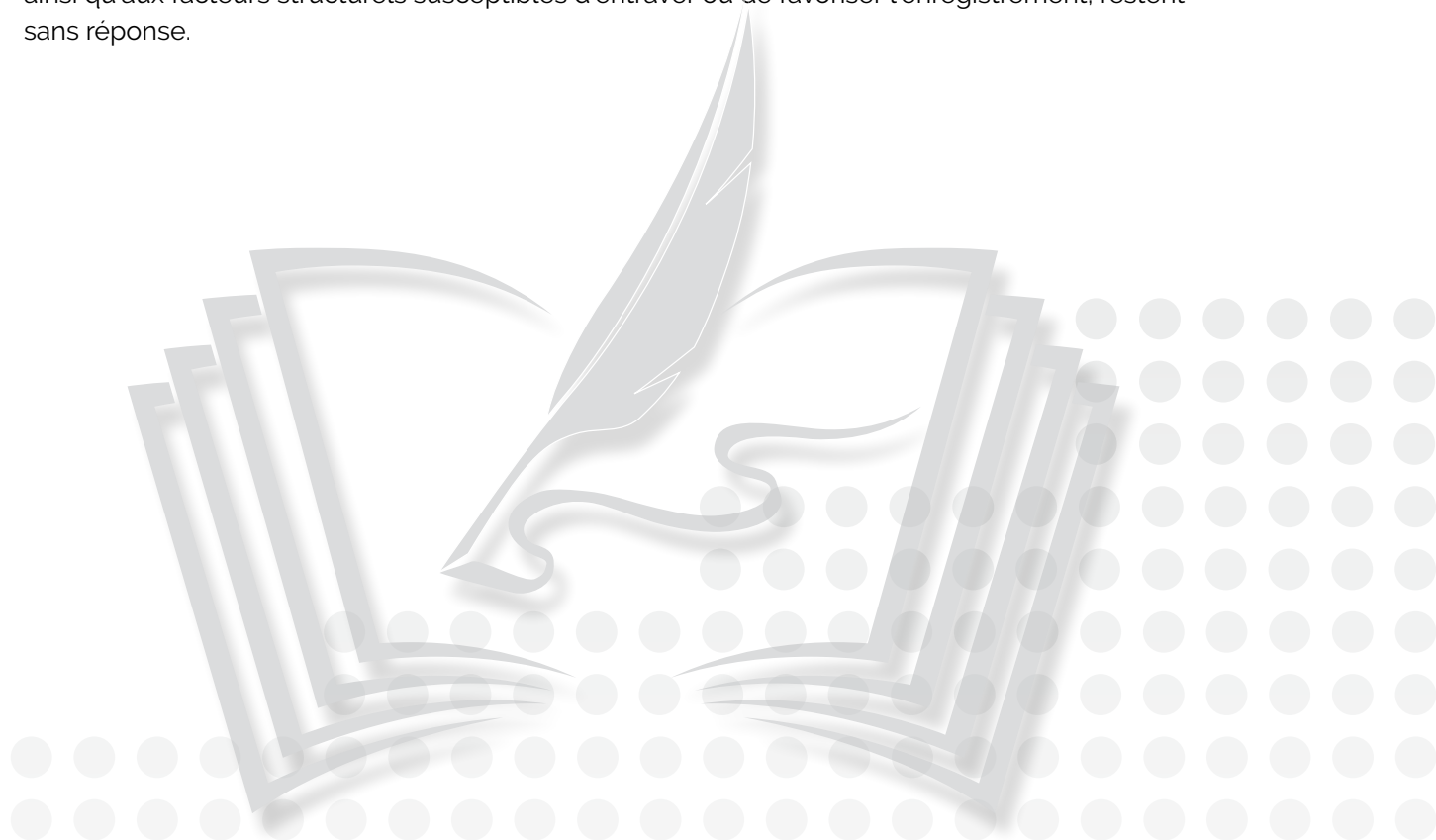


Table des matières

Résumé	ii
Introduction	1
Contexte	3
Méthodologie	9
Constatations	10
Enregistrement des naissances	10
<i>Conceptualisation de l'identité individuelle</i>	10
<i>Connaissance et sensibilisation</i>	10
<i>Éducation</i>	11
<i>Sexospécificité</i>	11
<i>Contexte culturel</i>	12
<i>Facteurs sociopolitiques</i>	13
<i>Secteur de la santé</i>	13
<i>Cadre conceptuel</i>	15
Enregistrement des décès	16
<i>Connaissance et sensibilisation</i>	16
<i>Sexospécificité</i>	17
<i>Contexte culturel</i>	17
<i>Système ESEC</i>	18
<i>Facteurs sociopolitiques</i>	18
<i>Cadre conceptuel</i>	18
Enregistrement des mariages	19
<i>Contexte culturel</i>	19
<i>Unions traditionnelles par rapport aux unions légales</i>	20
<i>Enregistrement des relations polygames</i>	20
<i>Migration et mobilité des populations</i>	21
<i>Mariage des enfants</i>	21
<i>Cadre conceptuel</i>	22
Conclusion	23
Connaissance de l'enregistrement des naissances	23
Obstacles à l'accès	23
Dynamique des ménages et sexospécifique	23
Facteurs sociopolitiques	24
Références	25

Liste des tableaux

Tableau 1 : Publications et documents examinés (n = 110)	9
Tableau 2 : Connaissance de l'enregistrement des naissances chez les mères et les personnes qui s'occupent d'enfants de moins de cinq ans.	10

Liste des figures

Figure 1 : Cadre socioécologique	2
Figure 2 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui ont été enregistrés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (données de l'EDS 2005-2017)	5
Figure 3 : Modèle d'approche holistique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité recommandé par les Nations Unies (adapté par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC 2019)	7
Figure 4 : Théorie du changement – enregistrement des naissances	16
Figure 5 : Facteurs multiniveaux liés à l'enregistrement des décès	19
Figure 6 : Facteurs multiniveaux liés à l'enregistrement des mariages	22

Introduction

La présente revue de la littérature est entreprise à un moment où les institutions multilatérales, bilatérales et philanthropiques favorisent l'amélioration des systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (PFR-PRI) à des niveaux sans précédent et à un moment où elles investissent dans ces systèmes (Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada 2015; Banque mondiale 2017; Banque mondiale 2018; Bloomberg Philanthropies 2020).

Jusqu'à présent, l'attention mondiale s'est surtout concentrée sur le fonctionnement des systèmes ESEC au XXI^e siècle. Il s'agissait notamment d'interventions visant à :

- assurer ou améliorer la coordination interorganismes complexe nécessaire;
- revoir les processus opérationnels obsolètes ou dysfonctionnels;
- améliorer l'exhaustivité de la déclaration et de l'enregistrement des naissances et des décès; et
- améliorer la qualité des données sur les causes de décès.

Toutefois, peu d'attention a été accordée, voire pas du tout, à la prise en compte des facteurs de demande qui contribuent au sous-enregistrement.

Un récent examen systématique des interventions visant à renforcer les systèmes ESEC dans 25 pays a révélé que dans tous les cas de succès documentés, les composantes tant de l'offre que de la demande étaient présentes (Suthar *et al.* 2019). Pourtant, la littérature n'a pas mis l'accent sur les questions sociales, culturelles, comportementales, économiques et politiques liées à l'enregistrement universel, continu, permanent et obligatoire des faits d'état civil. Par conséquent, l'objectif de la présente revue est de combler les lacunes de la recherche et de dresser une synthèse structurée des données probantes, en examinant les facteurs liés à l'enregistrement des naissances, des décès et des mariages.

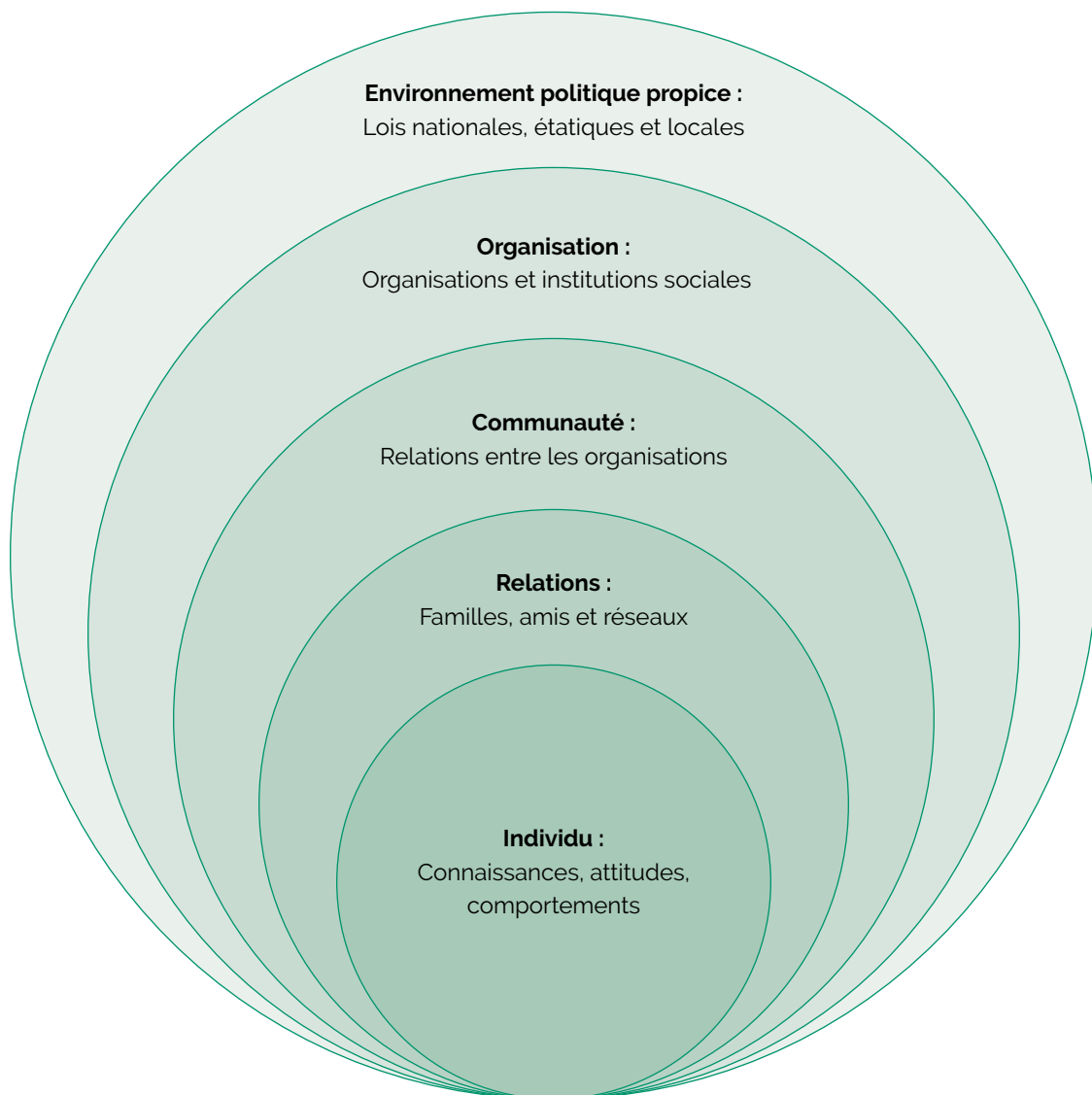
La demande de services fait depuis longtemps partie des équations économiques standard pour une utilisation optimale des soins de santé (Ensor et Cooper 2004). Les facteurs typiques de demande liés à l'enregistrement de faits d'état civil peuvent comprendre des renseignements sur ce qui suit :

- conditions et avantages de l'enregistrement des faits d'état civil;
- éducation (au niveau individuel et communautaire);
- coûts directs et indirects de l'enregistrement des faits d'état civil;
- dynamique des ménages et sexospécifique; et
- normes communautaires et culturelles.

Comme un lien d'interdépendance fort existe entre l'offre et la demande, les deux variables sont comprises dans les modèles économiques. Un des principes de la présente revue, qui s'appuie sur l'économie de la santé, est que des interventions qui tiennent compte de la demande et de l'offre sont nécessaires pour faire face aux obstacles à l'enregistrement des faits d'état civil sur le plan de la demande.

Conformément au paradigme de l'offre et de la demande, il existe, selon le cadre socioécologique, une relation dynamique entre divers facteurs personnels et environnementaux, et les changements au niveau individuel et communautaire sont fortement influencés par les niveaux hiérarchiques supérieurs. Par conséquent, nous utilisons le modèle socioécologique présenté dans une publication des Nations Unies comme point de départ de notre cadre théorique, le *Handbook on Civil Registration, Vital Statistics and Identity Management Systems: Communication for Development (Manuel des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil : élaboration de programmes d'information, d'éducation et de communication)* (figure 1) (Krieger 2001). Nous examinons les recherches actuelles sur les facteurs de l'offre et de la demande qui ont une incidence sur l'enregistrement et nous formulons des recommandations pour les interventions relatives à l'ESEC qui ont le potentiel d'avoir un effet sur la demande. Dans le cas des solutions relatives à l'offre, nous mettons l'accent sur les interventions qui touchent directement les déclarants et cernons les lacunes dans la littérature pour des recherches plus approfondies.

Figure 1 : Cadre socioécologique



Contexte

Comme plusieurs études fournissent des renseignements détaillés sur la définition, l'objectif et les avantages de l'ESEC (Division de la statistique des Nations Unies 2001; Division de la statistique des Nations Unies 2014; Mikkelsen *et al.* 2015; Bryce *et al.* 2016), nous examinons brièvement ces sujets dans le présent document. Un système d'état civil vise à :

- ▶ établir l'identité juridique des personnes; et
- ▶ enregistrer l'existence et les caractéristiques des faits d'état civil afin de produire des statistiques de l'état civil pour la politique et la planification.

La définition des Nations Unies relative aux faits d'état civil comprend la naissance vivante, la mort foetale, le décès, le mariage, le divorce, l'adoption, la reconnaissance de la parentalité, l'annulation du mariage et la séparation judiciaire. Les statistiques de l'état civil fournissent des renseignements plus fiables et plus récents que les recensements et les enquêtes par sondage, permettent de ventiler les données par niveau géographique ou administratif et sont relativement peu coûteuses. Toutefois, la mise en place de systèmes ESEC efficaces et le soutien à apporter à ces systèmes posent de nombreux problèmes. Les systèmes nécessitent un engagement politique de haut niveau, un soutien intersectoriel et un investissement financier important.

Un système ESEC fonctionnel est essentiel à la bonne gouvernance (Victoria *et al.* 2011; AbouZahr *et al.* 2015; Lawn *et al.* 2016; Pillay-van Wyk *et al.* 2016) et est lié à l'état de santé de la population (Phillips *et al.* 2015). Une étude de l'écologie a montré que l'enregistrement des naissances était associé à de meilleurs résultats sur la santé des enfants, bien qu'une mise en garde importante soit que les nourrissons nés dans des établissements de santé ont plus de chances d'être enregistrés à la naissance et ont un avantage significatif en matière de survie par rapport aux nourrissons nés à la maison (Målqvist *et al.* 2008; Nomura *et al.* 2018). Néanmoins, une étude récente qui a modulé l'accès aux soins de santé a révélé que le rendement de l'ESEC est indépendamment associé à l'amélioration des résultats sur la santé au niveau de la population et des personnes (Phillips *et al.* 2015). En outre, dans les contextes où des facteurs sociopolitiques, tels que l'apatridie, peuvent influencer négativement la capacité d'une personne à se faire enregistrer, l'absence d'enregistrement est associée à de mauvais résultats sur la santé. Ainsi, investir dans les systèmes ESEC n'est pas seulement un objectif important pour les personnes, mais cet investissement représente également un avantage et une protection en matière de santé (Brolan *et al.* 2017).

Bien que l'amélioration des systèmes ESEC pose de nombreux défis, la centralité de l'ESEC universel et continu est désormais appréciée. Il est largement reconnu que :

- ▶ toutes les personnes doivent profiter des avantages de l'ESEC à la naissance;
- ▶ l'enregistrement et la certification des mariages et des décès sont importants pour la protection des femmes;
- ▶ les données sur la mortalité sont essentielles pour la planification du développement; et
- ▶ nous devons nous appuyer sur les données de l'ESEC pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre de nombreux objectifs de développement durable (ODD).

Des cibles ambitieuses ont été fixées. La cible de l'ODD vise ce qui suit :

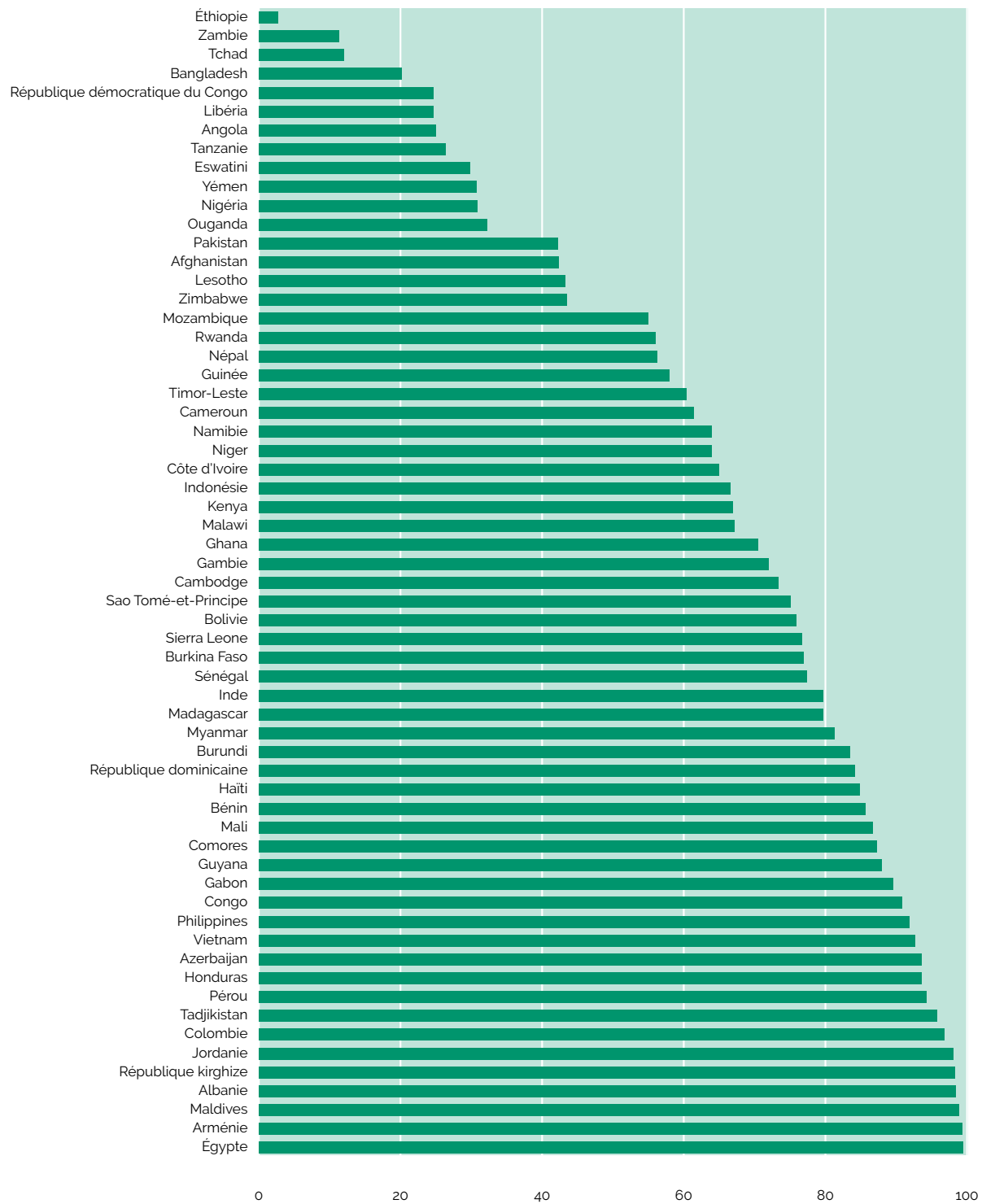
- ▶ 100 pour cent des naissances sont enregistrées (ODD 16.9); et
- ▶ 80 pour cent des décès sont enregistrés (Division de la statistique des Nations Unies 2018).

Étant donné que les naissances sont enregistrées plus fréquemment que les décès, les niveaux régionaux d'enregistrement des naissances indiquent l'ampleur de la sous-déclaration. En 2012, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a indiqué que seuls cinq pays africains recueillent des renseignements sur les faits d'état civil sur plus de 25 pour cent de la population (Ye *et al.* 2012). Cela signifie que la plupart des personnes en Afrique subsaharienne naissent, vivent et meurent sans qu'il y ait de traces de ces faits d'état civil. Il en résulte que peu de pays d'Afrique subsaharienne utilisent l'enregistrement des faits d'état civil comme source de statistiques de l'état civil (Nations Unies 2012; Population Reference Bureau 2008). Parmi les 14 pays de la région qui mentionnent l'enregistrement des faits d'état civil comme source de statistiques de l'état civil, seuls quatre pays couvrent les faits d'état civil à plus de 90 pour cent, et ces pays sont tous de petits États insulaires : Cap-Vert, Maurice, Réunion et Seychelles (Division de la statistique des Nations Unies 2012).

Les défis contemporains liés à la demande en matière d'enregistrement des faits d'état civil dans de nombreux PFR-PRI découlent du colonialisme (Gourou 1955; Leach 1961). Les croyances contestées concernant le moment où l'identité individuelle est établie, les personnes ayant droit à l'identité individuelle, la nature processuelle de nombreuses coutumes du mariage, les points de vue sur la mortalité et la dynamique sexospécifique se sont toutes heurtées dans le contexte de l'administration et du pouvoir colonial. Puisque l'enregistrement était souvent lié au travail forcé, l'enregistrement des faits d'état civil est encore perçu comme un outil de contrôle étatique et social (Jewkes et Wood 1998). Dans certains pays, les vestiges de la législation de l'époque coloniale étaient encore en vigueur jusqu'à récemment, et l'enregistrement des populations autochtones n'était pas obligatoire. La négligence de longue date des gouvernements des PFR-PRI en matière d'enregistrement des faits d'état civil, ainsi que la forte dépendance à l'égard des enquêtes auprès des ménages financées par les bailleurs de fonds pour remplacer la fonction statistique de l'ESEC (AbouZahr *et al.* 2017), peuvent être influencées par cet héritage.

Alors que l'Europe occidentale et l'Amérique du Nord ont un système complet d'enregistrement des naissances et que le Moyen-Orient a atteint une quasi-universalité, seulement 57 pour cent des naissances sont enregistrées en moyenne en Afrique subsaharienne. La figure 2 présente les données de l'enquête démographique et de santé (EDS) pour les pays d'Afrique de 2005 à 2017. Non seulement les niveaux d'enregistrement sont faibles dans les PFR-PRI, mais il existe des disparités importantes dans l'enregistrement et la certification des naissances entre les sous-groupes. Les recherches qui évaluent l'enregistrement des naissances dans 94 pays ont montré que l'enregistrement est plus faible chez les enfants vivant dans les ménages du quintile le plus pauvre que chez les enfants vivant dans les ménages du quintile le plus riche (Bhatia *et al.* 2017). Conformément aux résultats de l'EDS, une étude distincte réalisée au Nigeria a révélé que l'enregistrement de la naissance d'enfants dont les parents sont instruits, qui proviennent de ménages plus riches et qui vivent en zone urbaine est plus susceptible d'être effectué (Adi *et al.* 2015).

Figure 2 : Pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui ont été enregistrés dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (données de l'EDS 2005-2017)



Source : Enquête démographique et de santé, 2005 à 2017

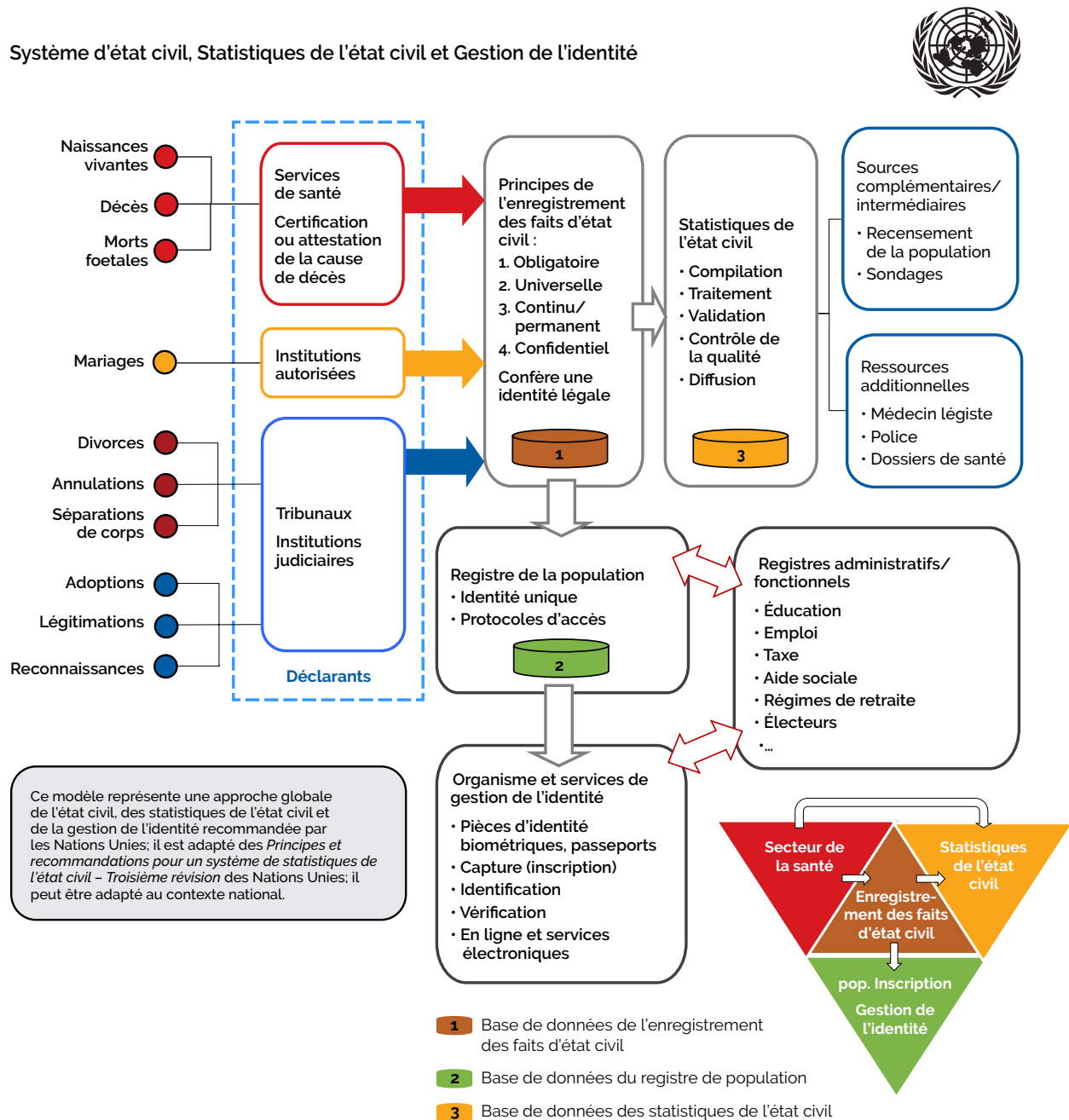
L'accès à l'enregistrement des faits d'état civil pose des problèmes transversaux qui peuvent être d'ordre financier et géographique. Les obstacles financiers comprennent généralement à la fois des coûts directs, tels que les frais d'enregistrement, et des coûts indirects, notamment les congés et les frais de déplacement (Fagernäs et Odame 2013). Les coûts indirects touchent de manière disproportionnée les régions les plus pauvres. Selon l'Enquête par grappes à indicateurs multiples menée au Ghana en 2006, les raisons les plus courantes de ne pas enregistrer une naissance étaient le coût élevé de l'enregistrement, la distance à parcourir pour se rendre aux bureaux d'enregistrement et le manque de sensibilisation à l'importance de l'enregistrement des enfants (Fagernäs et Odame 2013). Une étude menée en Tanzanie a examiné les raisons du non-enregistrement après que des familles aient déclaré un décès au bureau administratif du village, mais n'aient pas communiqué avec l'officier d'état civil du district pour enregistrer le fait. Les principales raisons pour lesquelles le décès n'était pas enregistré étaient le déménagement hors du district, les problèmes de transport, un ménage réticent et le coût (Kabadi *et al.* 2013).

Le processus d'enregistrement lui-même est le point de rencontre des facteurs de l'offre et de la demande. La figure 3 présente le modèle conceptuel de l'approche holistique de l'ESEC et de la gestion de l'identité que les Nations Unies recommandent (Division de la statistique des Nations Unies 2014). Le cadre montre la complexité des systèmes ESEC avec leurs acteurs interdépendants. Les institutions capables d'enregistrer les faits d'état civil comprennent les tribunaux, les services de santé et les bureaux d'enregistrement spécialement désignés. Le processus d'enregistrement d'un fait d'état civil reflète souvent cette complexité et peut être difficile à suivre. Pour ajouter à la complexité de la coordination au sein du système ESEC, l'enregistrement des faits d'état civil est une source de revenus pour les gouvernements locaux dans des contextes décentralisés, et cela comprend des allocations budgétaires. Par exemple, au Burkina Faso, Madiès et Dafflon (2011) prévoient que les dépenses comprennent le coût des registres, des documents d'enregistrements des faits d'état civil et des salaires des fonctionnaires. Les revenus comprennent les frais de délivrance des certificats de naissance, de mariage et de décès. Cette situation pourrait être une source de tension, comme cela a été le cas au Bénin, où l'administration responsable de l'enregistrement des faits d'état civil a renversé le rôle des dirigeants des communautés locales dans l'enregistrement et la collecte privée des droits (Lorin 2016).

L'absence d'enregistrement des faits d'état civil a des conséquences néfastes sur la santé et les droits des femmes. Lorsque les décès ne sont pas enregistrés, il peut être difficile pour les conjoints, les enfants et les familles d'hériter des biens, ou pour le conjoint survivant de se remarier légalement, ce qui prive les familles de leurs biens, réduit les revenus du ménage et aggrave donc la pauvreté. De plus, l'enregistrement du mariage et du divorce a un effet important sur les droits de propriété et de garde des femmes. L'enregistrement du mariage peut aider les veuves dans les litiges successoraux dans de nombreux contextes où les règles coutumières patriarcales et patrilineaires locales régissent les ressources familiales et l'accès des femmes à la terre (Toktas et O'Neil 2015; Willis 2018). Les documents d'identité, nécessaires pour accéder aux droits, aux services et aux protections, dépendent de l'enregistrement des naissances dans la plupart des régions et sont absents de manière disproportionnée chez les femmes des PFR-PRI. L'enregistrement des faits d'état civil est donc un moyen d'autonomisation des femmes et augmente leur capacité à contribuer au développement et à en bénéficier.

(AbouZahr *et al.* 2015; AbouZahr *et al.* 2019). Au niveau de la population, il est essentiel de disposer de statistiques désagrégées par sexe sur la mortalité et les causes de décès pour que les gouvernements et les systèmes de santé puissent répondre de manière appropriée aux besoins des femmes en matière de santé.

Figure 3 : Modèle d'approche holistique de l'enregistrement des faits d'état civil, des statistiques de l'état civil et de la gestion de l'identité recommandé par les Nations Unies (adapté par le Centre d'excellence sur les systèmes ESEC 2019)



L'enregistrement des faits d'état civil est également un mécanisme important pour faire respecter la protection des enfants. Des millions d'enfants sont mariés sans aucun document attestant leur naissance ou leur mariage, et les décès sont plus susceptibles d'être non déclarés parmi les enfants qui ne sont pas enregistrés. En général, les enfants qui ne vivent avec aucun de leurs parents, y compris les orphelins, ont tendance à avoir les niveaux d'enregistrement les plus bas (UNICEF 2005; Assaf et Pullum 2018). Il existe peu d'information sur les obstacles à l'enregistrement des orphelins ou des enfants non accompagnés, en particulier dans les situations de crise (Nsagha et Thompson 2011). Les données probantes indiquent que le manque d'enregistrement des orphelins les rend plus vulnérables et limite leurs possibilités socio-économiques (UNICEF 2006). Cependant, une étude de l'UNICEF souligne des lacunes importantes dans la littérature concernant les répercussions de l'enregistrement des naissances sur les enfants et les jeunes. Pour combler ces lacunes, il faudrait mettre l'accent sur l'efficacité de l'enregistrement des naissances pour faire respecter les droits plutôt que d'étudier l'effet de l'absence d'enregistrement (Pais 2009).

Dans ce contexte, de nouveaux investissements dans l'amélioration de l'ESEC ont été réalisés pour soutenir la diffusion et la mise en œuvre des pratiques exemplaires. Après des décennies de négligence, les institutions mondiales reconnaissent l'effet potentiel du renforcement des systèmes ESEC; des ressources importantes ont été mobilisées pour améliorer la qualité, la couverture et l'exhaustivité de l'ESEC dans les PFR-PRI. En 2014, le Mécanisme de financement mondial a lancé une initiative visant à soutenir les efforts des pays pour améliorer la santé des femmes, des enfants et des adolescents par des approches novatrices qui comprenaient le renforcement des systèmes ESEC pour mesurer et suivre les progrès (Fernandes et Sridhar 2017). Le *Global CRVS Scaling-Up Investment Plan (2015-2024)* (plan mondial d'accroissement des investissements dans l'ESEC) de la Banque mondiale a mis l'accent sur l'enregistrement des faits d'état civil pour améliorer la santé, le statut des femmes, les protections juridiques, la responsabilité, les affaires, le commerce et l'efficacité de l'aide. Des fondations privées ont également investi dans l'ESEC, grâce à des programmes tels que la *Data for Health Initiative* (initiative de données pour la santé) de Bloomberg Philanthropies qui soutient l'amélioration de l'ESEC dirigée par le gouvernement dans les PFR-PRI.

Cependant, en mettant l'accent sur les solutions axées sur l'offre, les dimensions sociales de l'enregistrement, qui ne peuvent être réglées qu'en intégrant directement les facteurs de demande liés à l'ESEC, ont été négligées. Le présent document examine les principaux obstacles liés à la demande en matière d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages. Les défis sont organisés selon un schéma qui reflète les difficultés liées à la connaissance et à l'accès, à la dynamique des ménages et sexospécifique, aux croyances et pratiques culturelles et aux facteurs sociopolitiques.

Méthodologie

La littérature examinée a été consultée par l'entremise de POPLINE, de Medline et des bases de données internes de l'UNICEF (principalement sur l'enregistrement des naissances) et de certains établissements universitaires. Elle comprend également des données probantes générées par une recherche sur les sites Web des organismes internationaux de santé et de développement dont les mandats couvrent certains aspects de l'ESEC. Les mots clés utilisés dans les moteurs de recherche étaient « état civil », « enregistrement des faits d'état civil », « statistiques de l'état civil », « naissances », « mariages » et « décès ». Nous avons donné la préférence aux documents, aux rapports et aux articles en anglais et en français qui abordent systématiquement l'ESEC en mettant l'accent sur les PFR-PRI. Les documents dont la période de référence était antérieure à 1998 ou qui produisaient des statistiques de l'état civil à partir de sources autres que les systèmes d'état civil ont été exclus.

Au total, nous avons examiné 110 documents qui traitent de manière approfondie des facteurs liés à la demande, à l'offre ou aux deux en ce qui a trait à l'enregistrement des faits d'état civil. Le tableau 1 présente les documents examinés par thème de l'offre et de la demande et par domaine thématique de l'ESEC. (Les catégories ne s'excluent pas mutuellement.) La plupart des documents étaient des articles examinés par des pairs provenant de revues spécialisées (n = 62) ou des rapports et des bulletins d'information d'organismes internationaux, tels que l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la population et l'OMS (n = 23), et d'autres organisations non gouvernementales (ONG) (n = 22). Trois articles ont été classés dans la catégorie « autres », y compris la recherche doctorale. En général, la littérature sur l'enregistrement des naissances est la plus substantielle, suivie par l'enregistrement des décès, et peu de renseignements sont disponibles sur les obstacles à l'enregistrement des mariages dans les PFR-PRI.

Il ressort du tableau 1 que l'enregistrement des naissances est bien mieux documenté que l'enregistrement des mariages ou des décès. Étant donné le manque d'études rigoureuses traitant directement des sujets de préoccupation de la présente revue, nous nous sommes largement appuyés sur des recherches sociales, ethnographiques et de santé publique pour faire des déductions et formuler des hypothèses sur la manière dont les facteurs de demande peuvent avoir une incidence sur l'enregistrement.

Tableau 1 : Publications et documents examinés (n = 110)

	Demande				Offre			
	Naissances	Mariages	Décès	Général	Naissances	Mariages	Décès	Général
Articles de revues examinés par des pairs, chapitres de livres	22	19	4	5	6	4	14	16
Rapports des Nations Unies, de l'OMS, de la Banque mondiale et autres	4	1	0	0	10	4	2	22
Documents de travail d'ONGI et d'ONG, documents d'orientation	8	3	0	0	3	0	0	5
Autres (p. ex., thèses de doctorat)	2	2	1	0	4	0	1	2

Constataions

Enregistrement des naissances

Conceptualisation de l'identité individuelle

Pour des raisons administratives, la naissance est un événement qui confère simultanément la qualité de personne et le droit à une identité juridique. Dans de nombreux cas, la naissance ne confère pas immédiatement à une personne l'identité individuelle à part entière. Ces visions du monde culturelles incompatibles sur l'identité individuelle peuvent avoir une incidence sur l'enregistrement. Jewkes et Wood (1998) ont constaté qu'à la fin du XX^e siècle en Afrique du Sud, l'insistance du système d'enregistrement des faits d'état civil sur des dates de naissance précises différait des notions locales d'identité individuelle, tant avant la naissance que dans les années suivantes. Dans ce contexte, l'identité individuelle est considérée comme un processus, plutôt que comme un statut obtenu par l'événement biologique d'une naissance vivante. Cette divergence, ainsi que le ressentiment persistant à l'égard des renseignements personnels utilisés comme outil de contrôle des déplacements de populations, a contribué à une perception négative de l'enregistrement et, par conséquent, à un faible taux d'exhaustivité de l'enregistrement.

Connaissance et sensibilisation

Des études menées en Afrique indiquent que de nombreuses mères et fournisseurs de soins ne sont toujours pas au courant des avantages de l'enregistrement des naissances. Le tableau 2 présente les niveaux de sensibilisation des mères et des fournisseurs de soins dans quatre pays d'Afrique de l'Ouest. Même si les femmes et les fournisseurs de soins interrogés dans le cadre de ces études connaissaient le processus d'enregistrement et même si la plupart avaient enregistré certains de leurs enfants, ils ne comprenaient pas bien pourquoi l'enregistrement était nécessaire. Les résultats de ces études mettent en évidence les possibilités de communication ciblée sur l'importance de l'enregistrement des naissances, non seulement pour établir l'identité, mais aussi pour accéder à l'éducation et aux prestations sociales et pour soutenir la mobilité économique.

Tableau 2 : Connaissance de l'enregistrement des naissances chez les mères et les personnes qui s'occupent d'enfants de moins de cinq ans

Pays	Pourcentage de mères et de fournisseurs de soins qui sont conscients de l'importance de l'enregistrement
Nigeria (2016)	27
Mali (2015)	29
Sierra Leone (2017)	36
Côte d'Ivoire (2016)	44

Sources : Statistics Sierra Leone 2018; Nigeria : National Bureau of Statistics et UNICEF 2017; Côte d'Ivoire : Institut National de la Statistique 2016; Mali : Ministère du Plan et du Développement 2016

Éducation

Plusieurs études ont indiqué que l'orientation dans le système ESEC était un obstacle majeur à l'enregistrement des naissances, en particulier chez les parents ayant un niveau d'éducation inférieur. LeVine *et al.* (2011) font remarquer que l'éducation permet à une personne de surmonter les bureaucraties, y compris le bureau du registraire, dans un cadre officiel et non familial en dehors de la famille ou de la communauté d'origine. Au Laos, l'enregistrement des naissances a augmenté avec le niveau d'éducation de la mère : seulement 66 pour cent des enfants de mères sans éducation ont été enregistrés, par rapport à 75 pour cent des enfants de mères ayant reçu une éducation primaire, à 84 pour cent des enfants de mères ayant reçu une éducation secondaire, et à 94 pour cent des enfants de mères ayant reçu une éducation supérieure (Bhatia *et al.* 2017). Les résultats d'une étude d'EDS de 2018 ont indiqué que des niveaux d'éducation plus élevés chez les femmes étaient également associés à un meilleur enregistrement des naissances au niveau des ménages et des communautés (Assaf et Pullum 2018). Dans la lignée de ces études, une recherche psychosociale au Mali visait à mesurer l'affirmation de soi et la confiance en soi. La question suivante a été posée aux femmes : « Vous sentiriez-vous capables d'obtenir un certificat de naissance pour votre enfant ? » Les résultats tendent à démontrer qu'il y a une forte corrélation entre la confiance relative à l'orientation dans le système ESEC et l'éducation de la mère (Simon *et al.* 2002). La relation entre l'éducation de la mère était plus forte que le lien entre l'enregistrement des naissances et le niveau d'éducation du père (Nomura *et al.* 2018).

Sexospécificité

Afin de mieux comprendre la relation entre le sexe et l'enregistrement des naissances, nous avons examiné les données probantes concernant les modèles d'enregistrement selon le sexe, la prise de décision au sein du ménage et la reconnaissance de la paternité. L'étude, qui a utilisé les données de l'EDS de 2018, a mis en évidence d'importantes différences entre les sexes en matière d'enregistrement : la couverture était significativement plus faible chez les filles que chez les garçons dans huit pays (Arménie, Costa Rica, Guinée-Bissau, Namibie, Niger, Soudan, Tadjikistan et Thaïlande) et l'écart le plus important était au Soudan, où le taux de certification des naissances était 3,4 pour cent inférieur chez les filles. Les niveaux d'enregistrement étaient plus élevés chez les filles dans trois pays (Kirghizistan, Sierra Leone, et Vanuatu) (Bhatia *et al.* 2017).

Peu d'études par pays mettent l'accent sur les écarts entre les sexes dans la couverture des enregistrements. La Chine constitue une exception notable, où il semble que les filles étaient systématiquement sous-enregistrées en raison d'une politique qui limitait la plupart des familles à un seul enfant; la préférence pour l'enregistrement était accordée aux garçons (Shi et Kennedy 2016). Bien que le cas de la Chine soit extrême, il ressort d'une manière générale de la littérature que, compte tenu des difficultés d'accès et d'orientation en matière d'enregistrement, les parents ne sont pas toujours disposés à enregistrer tous leurs enfants ou capables de le faire. En effet, certains parents choisissent d'enregistrer un enfant en fonction de la personne qui, selon eux, pourrait contribuer à soutenir leur famille à l'avenir, ce qui pourrait entraîner des disparités entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances (Rodríguez 2016).

La dynamique sexospécifique au niveau du ménage reflète les croyances socioculturelles dominantes qui limitent la faculté des femmes d'enregistrer leur enfant. Une enquête menée par Plan International dans de nombreux pays a révélé que même lorsque les dispositions accordent aux femmes des droits égaux en matière d'enregistrement de la naissance de leur enfant, le soutien nécessaire à l'application de ces lois fait défaut (Plan International 2012). Les préjugés et les coutumes empêchent les femmes d'accéder à ces droits. En outre, le faible niveau d'éducation des femmes a contribué à la difficulté de naviguer dans le système ESEC (Cappa *et al.* 2014).

L'effet général de la discrimination sexuelle sur l'enregistrement des naissances peut être plus marqué pour les mères célibataires. Dans de nombreux endroits, la loi exige la présence du père pour enregistrer une naissance. Par exemple, au Bhoutan, le nom du père est requis pour l'enregistrement, et en Indonésie, un certificat de mariage est nécessaire pour enregistrer la naissance d'un enfant (UNICEF 2014). Au Laos, au Népal et dans certaines régions du Pakistan, la loi précise que si une naissance a lieu à la maison, le chef de famille est responsable de l'enregistrement de l'enfant. Dans la plupart des cas, ce sera le père de l'enfant; pour les mères célibataires, ce sera leur père ou un autre parent de sexe masculin. Étant donné que les femmes sont rarement chefs de famille dans ces contextes, les normes et coutumes locales créent des difficultés supplémentaires pour les mères qui doivent enregistrer leurs enfants. Dans plusieurs autres pays, dont la République dominicaine, l'Équateur et le Soudan, la mère ne peut enregistrer une naissance que si le père est absent (Sennott *et al.* 2016). Dans certains pays, les enfants qui ne vivent qu'avec leur père ont le taux d'enregistrement le plus élevé. La littérature met en évidence d'importantes différences entre les sexes en matière d'enregistrement des naissances, qui nécessitent une autonomisation juridique et sociale pour que les femmes puissent avoir un accès équitable à l'enregistrement des naissances.

Contexte culturel

La vision culturelle du parcours de vie se heurte souvent aux procédures bureaucratiques d'ESEC fondées sur les événements. Par exemple, au Mali, au Sénégal et dans d'autres pays d'Afrique occidentale, une nouvelle mère et son bébé sont traditionnellement isolés dans la chambre de la belle-mère pendant 40 jours après la naissance, et le nom de l'enfant n'est pas donné avant le septième jour de sa vie. Ces pratiques peuvent entraver l'enregistrement rapide des enfants à la naissance dans les établissements de santé (Sangho *et al.* 2015).

D'autres pratiques, telles que le placement en famille d'accueil, peuvent miner la fonction prévue d'un système ESEC. Dans de nombreux pays africains, les enfants sont placés chez des personnes autres que leurs parents biologiques et ces personnes les élèvent. L'objectif peut être de fournir aux membres de la famille (comme des grands-parents âgés) ou à d'autres parents adoptifs ou de famille d'accueil de l'aide pour le travail domestique, de faciliter l'éducation officielle ou coranique de l'enfant ou de soutenir les femmes sans enfants. Au Niger, Guillermet (2007) fait remarquer que les parents adoptifs peuvent chercher à sceller ces liens de parenté créés en demandant un certificat de naissance sur lequel l'enfant est enregistré comme leur appartenant. Une parenté fictive peut être inscrite dans un certificat de naissance qui, en principe, donne à l'enfant certains droits (comme l'héritage), mais efface simultanément son passé et son identité de naissance dans le registre officiel.

Facteurs sociopolitiques

Bien que les groupes marginalisés aient historiquement tendance à se méfier de l'enregistrement, étant donné la relation entre l'enregistrement des faits d'état civil et l'État colonial dans les PFR-PRI, des craintes bien fondées subsistent quant à la manière dont l'État pourrait utiliser les données d'identité pour persécuter les groupes vulnérables. Dans certains pays, les formulaires d'enregistrement comportent des identifiants de l'appartenance ethnique, religieuse ou de la citoyenneté qui peuvent mettre des groupes en danger. En outre, comme les certificats de naissance sont souvent utilisés pour accéder à d'autres documents, les parents peuvent craindre une discrimination si des informations démographiques ou ethniques sont enregistrées (Brewer *et al.* 2015). Par exemple, les cartes d'identité peuvent être utilisées pour mettre en évidence la nationalité précédente des citoyens (Lynch et Southwick 2008) ou pour repérer un ressortissant étranger, en déterminant comment cette personne sera traitée au sein du système de justice (Plan International 2016). En Asie, les jeunes migrants ont signalé que les employeurs peuvent utiliser des documents d'identité, y compris des certificats de naissance, pour exclure les migrants des possibilités d'emploi (Plan International 2016). Ces questions revêtent une importance particulière pour les réfugiés, les personnes déplacées et d'autres populations mobiles, et permettent d'expliquer la réticence de certaines personnes à enregistrer les naissances (Parkinson et Behrouzan 2015). Les parents membres de groupes minoritaires et migrants peuvent non seulement éviter de demander leur propre enregistrement, mais aussi celui de leurs enfants. Les mesures axées sur l'offre visant à garantir la sécurité des données et la transparence concernant l'utilisation des données peuvent commencer à réduire la résistance.

Secteur de la santé

L'OMS reconnaît que le renforcement de la relation entre le secteur de la santé et l'état civil est essentiel pour le recensement des naissances et la déclaration auprès du système ESEC (Organisation mondiale de la Santé 2018). De nombreuses études démontrent une association positive entre l'enregistrement des naissances et les femmes qui accouchent dans des établissements. En Algérie, 92 pour cent des mères ont donné naissance et ont enregistré leur bébé dans un établissement de santé; l'Office National des Statistiques a confirmé que 97 pour cent des bébés sont enregistrés dans les cinq jours prescrits suivant la naissance (UNICEF 1998). Au Laos, l'enregistrement des naissances était plus faible chez les enfants nés dans des centres de santé (68 pour cent) et à la maison (65 pour cent), par rapport aux enfants nés dans un hôpital (85 pour cent) ou un établissement privé (90 pour cent). Une étude de l'écologie a souligné que les pays qui autorisent les sages-femmes à enregistrer les bébés dans les établissements de santé ont des niveaux élevés d'enregistrement des naissances; cela indique que les fournisseurs de soins de santé ont un rôle essentiel à jouer pour améliorer l'enregistrement (Nomura *et al.* 2018). En Malaisie, comme dans certains autres PRF-PRI, le système est décentralisé; les sages-femmes et autres acteurs communautaires sont légalement tenus de déclarer à l'officier d'état civil du district les naissances survenant dans leur région (UNICEF 1998). Certains pays ont des niveaux comparables d'accouchement en établissement et d'enregistrement des naissances (p. ex., le Cameroun, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal). Dans d'autres pays, comme la République démocratique du Congo et la Guinée-Bissau, le taux d'accouchement dans des établissements de santé est supérieur à celui de l'enregistrement des naissances, ce qui

souligne les occasions manquées de garantir l'enregistrement dans les établissements de santé (UNICEF 2017). Afin d'augmenter l'enregistrement des naissances dans les établissements de santé en Tanzanie, une politique a été mise en place pour obliger les infirmières à enregistrer les bébés, bien que les décideurs politiques se soient inquiétés du fait que cette stratégie pourrait surcharger le personnel débordé (MEASURE Evaluation 2016).

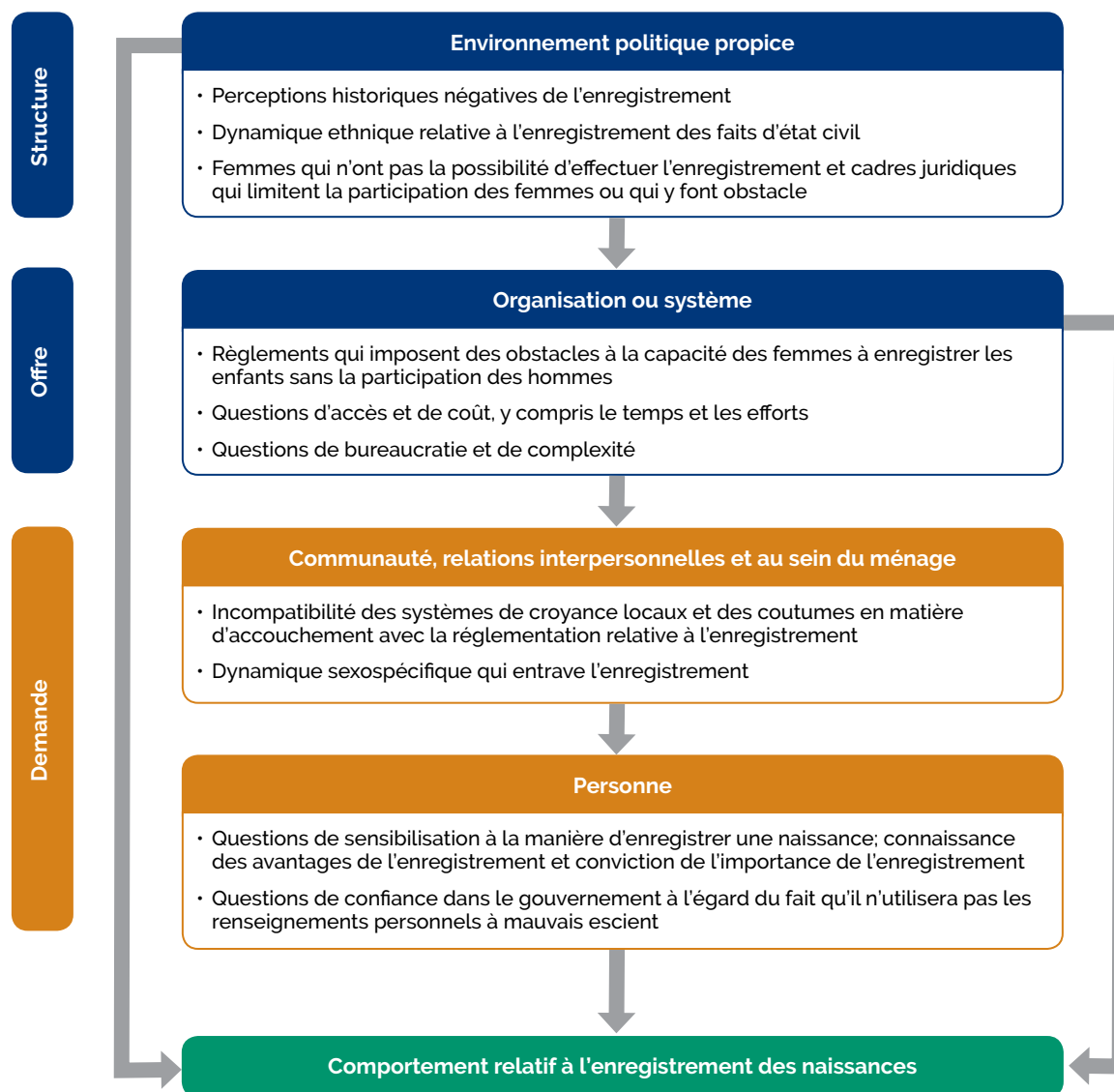
Même si l'intégration des services de santé et d'enregistrement peut être une stratégie efficace pour consigner les naissances qui ont lieu dans les établissements de santé, une proportion considérable de femmes dans les PFR-PRI n'accouchent pas en milieu clinique. Au Sénégal, seulement 69 pour cent des femmes vivant dans des régions rurales accouchent dans un établissement de santé, et en Tanzanie, il s'agit de seulement environ 54 pour cent des femmes vivant dans des régions rurales. De nombreuses femmes sont assistées par des accoucheuses traditionnelles dans la communauté. Bien que ces accoucheuses aient un rôle important à jouer dans le soutien aux femmes qui ne peuvent pas avoir accès à des soins en établissement, de nombreuses accoucheuses ont de la difficulté à s'y retrouver dans la complexité du système ESEC (Assaf et Pullum 2018). Il faut d'autres stratégies pour être entendu par les femmes qui sont particulièrement vulnérables, qui vivent dans des régions éloignées ou qui ne peuvent être jointes dans des établissements de santé traditionnels.

Silva *et al.* (2016) ont évalué un programme d'agents de santé communautaires visant à améliorer l'enregistrement des faits d'état civil en Éthiopie, au Ghana, au Malawi et au Mali. Dans le programme, des agents de santé communautaires ayant un niveau d'éducation de base ont été recrutés et ils ont été formés, outillés et soutenus dans le but de signaler les grossesses, les naissances et les décès dans des régions géographiques définies sur une période d'au moins 15 mois. Les résultats varient : les agents de santé communautaires ont documenté environ 30 pour cent à 90 pour cent des naissances prévues et 22 pour cent à 91 pour cent des décès prévus chez les moins de cinq ans. Bien que l'intervention, en particulier au Mali, ait démontré que les agents de santé communautaires pourraient être intégrés aux systèmes ESEC pour améliorer l'exhaustivité dans les petites régions géographiques, il n'est pas certain que cette stratégie fonctionnerait dans de plus grandes régions. Néanmoins, l'initiative de données pour la santé a permis de constater que les processus de déclaration active s'appuyant sur les travailleurs de santé de première ligne ont été couronnés de succès dans plusieurs pays (Bangladesh, Ghana, Myanmar, Rwanda, Îles Salomon et Tanzanie). Bien que des questions subsistent quant à la possibilité de maintenir l'exhaustivité et la qualité des données, l'intégration de travailleurs non professionnels est une stratégie prometteuse pour élargir l'accès à l'enregistrement parmi les populations rurales (AbouZahr *et al.* 2018).

Cadre conceptuel

La figure 4 présente une approche unifiée pour comprendre les déterminants de l'enregistrement des naissances et nous permet de prendre en compte les facteurs pertinents à plusieurs niveaux. En ce qui concerne les facteurs sociopolitiques, la littérature indique que l'héritage entaché de l'« enregistrement », les dynamiques sexospécifiques qui sont enracinées dans une vision patriarcale du monde, les conflits ou tensions ethniques dans le pays ou la région et les politiques sociales (p. ex., la santé, l'éducation, la migration) ont de profondes répercussions sur les déterminants de l'enregistrement des naissances.

Figure 4 : Théorie du changement – enregistrement des naissances



Les facteurs structurels comprennent les politiques liées à l'ESEC exigeant que les parents soient en union légale pour enregistrer une naissance, les lois relatives aux groupes vulnérables (p. ex., l'enregistrement peut recueillir des renseignements indiquant une catégorie de population vulnérable) et les règlements qui régissent les politiques et les procédures liées à l'ESEC. Au niveau des systèmes, les facteurs contributifs comprennent la coordination des services et l'échange de renseignements entre les institutions gouvernementales (p. ex., l'état civil et le secteur de la santé), le délai d'enregistrement des naissances, le coût de l'enregistrement des naissances et les frais de retard, les documents requis pour enregistrer une naissance et la distance géographique des services d'enregistrement. Les facteurs sociopolitiques et structurels donnent lieu à des conditions sociales qui influencent la façon dont les communautés conceptualisent l'identité individuelle, les pratiques post-partum qui comprennent des périodes d'isolement pour les mères, les conventions relatives à l'attribution d'un nom au bébé qui retardent l'enregistrement, les normes sexospécifiques qui déterminent la faculté des femmes d'enregistrer une naissance, la stigmatisation associée au fait d'être une mère célibataire, le niveau d'éducation des femmes et la confiance générale dans les institutions gouvernementales.

Les pratiques collectives sont ancrées dans les structures et les conditions sociales et contribuent aux facteurs individuels et à ceux des ménages (Frohlich *et al.* 2001). En ce qui concerne le ménage, le niveau d'éducation de la mère, la dynamique et les préférences sexospécifiques et le statut socio-économique influencent les facteurs au niveau individuel; cela comprend la reconnaissance de la paternité, la connaissance de la manière d'accéder aux services d'enregistrement des faits d'état civil, la connaissance des avantages de l'enregistrement et, de manière critique, la conviction que l'enregistrement est important.

Enregistrement des décès

La littérature sur les facteurs de demande qui ont une incidence sur l'enregistrement des décès est peu abondante, ce qui laisse de nombreuses questions sans réponse.

Connaissance et sensibilisation

Il est essentiel de connaître le processus d'enregistrement et de savoir pourquoi l'enregistrement des décès est important. Une étude réalisée à partir de 2013 sur l'enregistrement des décès au Kenya a révélé que 59 pour cent des personnes interrogées savaient comment procéder à l'enregistrement. Pourtant, la décision relative à l'enregistrement peut souvent être liée à la nécessité d'apporter une preuve de décès pour entamer les procédures administratives (Bradshaw *et al.* 2010). Par exemple, dans l'étude menée au Kenya, parmi les répondants ayant eu un décès dans leur ménage au cours des dix dernières années, 26 pour cent ont déclaré ne pas avoir obtenu de certificat de décès parce que le défunt ne possédait pas de biens et n'avait donc pas laissé d'héritage. Au Sénégal, comme dans de nombreux autres pays, l'enregistrement du décès est nécessaire pour obtenir un permis d'inhumation et pour réclamer un héritage et une pension (Manga 2014).

Sexospécificité

Le sous-enregistrement des décès de femmes a été signalé dans au moins quatre pays (Silva 2016; Rand Stoneburner 2017; UNFPA et CESAP des Nations Unies 2017). Par exemple, au Maroc, le nombre de décès enregistrés chez les hommes est estimé à 65 pour cent, par rapport à seulement 35 pour cent chez les femmes (Silva 2016). Du côté de l'offre, les niveaux inférieurs d'enregistrement des décès chez les femmes peuvent s'expliquer en partie par les préjugés des médecins et les opinions socioculturelles qui accordent une valeur moindre à la vie des femmes (Cobos Muñoz *et al.* 2020). Les disparités de l'enregistrement des décès peuvent également être liées à la sous-déclaration de la violence fondée sur le sexe. Dans une étude menée par Stökl, et al. à l'échelle de 66 pays, les chercheurs ont découvert que si 38 pour cent des homicides chez les femmes sont liés à la violence conjugale, par rapport à 6 pour cent chez les hommes, les décès chez les hommes sont quatre fois plus susceptibles d'être attribuables à des blessures que les femmes (Stökl 2013). La violence conjugale est généralement sous-déclarée. Une étude menée dans 133 pays par l'OMS en collaboration avec les Nations Unies a démontré que même pour les cas signalés, seuls 60 pour cent des pays intègrent des renseignements sur les homicides dans leur système ESEC (OMS 2014). Il est largement admis que la violence conjugale est sous-déclarée, mais le manque de renseignements sur la violence interpersonnelle dans la plupart des systèmes ESEC rend encore plus difficile l'évaluation de l'ampleur de la violence conjugale déclarée. À l'heure actuelle, les systèmes ESEC ne sont même pas en mesure d'estimer l'ampleur du problème (Centre d'excellence sur les systèmes ESEC 2019).

En ce qui concerne la demande, il y a peu de documents qui examinent en profondeur les différences entre les sexes dans l'enregistrement des décès. Il y a clairement intérêt à enregistrer le décès des hommes lorsque les droits de succession sont liés à l'enregistrement, en particulier pour les femmes veuves; il semble probable que ce soit le cas dans les sociétés patriarcales et patrilinéaires (Butt et Asad 2016). La compréhension des pratiques culturelles relatives à l'héritage peut permettre de mieux harmoniser les exigences contemporaines en matière d'enregistrement avec les normes locales et peut inciter à l'enregistrement (Hockings 1982), mais cela ne permettrait pas de s'attaquer aux causes fondamentales des disparités sexospécifiques.

Contexte culturel

Bien qu'il puisse théoriquement y avoir des incompatibilités entre les définitions juridiques d'un enregistrement en temps opportun et les périodes de deuil ou d'isolement prévues par la culture, celles-ci ne sont pas documentées. Il apparaît toutefois que les conditions stigmatisées peuvent dissuader les familles d'enregistrer les décès. Les difficultés rencontrées pour contrôler l'épidémie d'Ebola de 2014 en Sierra Leone ont été partiellement attribuées à la transmission continue d'Ebola liée aux pratiques funéraires. La stigmatisation d'Ebola a favorisé les enterrements secrets, la circulation entre les frontières poreuses et le sous-enregistrement des décès (Nuriddin *et al.* 2018).

Systeme ESEC

Comme indiqué précédemment, le manque de coordination entre les institutions au sein du système ESEC ajoute à la complexité de l'orientation dans un système désorganisé (Division de la statistique des Nations Unies 2014). Par exemple, pour enregistrer un décès au Mali, un parent du défunt doit se rendre dans un centre de santé de niveau supérieur (il n'y en a que 58 dans le pays, desservant une population de près de 20 millions de personnes) pour obtenir un document confirmant le décès. Le document est ensuite présenté à la mairie locale, où le certificat de décès est délivré et signé par le maire. Cela suppose que le défunt soit décédé dans un établissement de santé ou à proximité et que le parent ait connaissance du processus d'enregistrement (Sangho *et al.* 2015). Dans un pays voisin, les difficultés administratives locales et nationales ont aggravé les facteurs individuels, notamment une pénurie de timbres et de registres, de mauvaises conditions d'entreposage au bureau d'enregistrement et un manque de coordination entre les différentes entités gouvernementales (Division de la statistique des Nations Unies 2018). Par conséquent, même en sachant comment enregistrer un décès, les familles peuvent ne pas pouvoir bénéficier de l'enregistrement du décès.

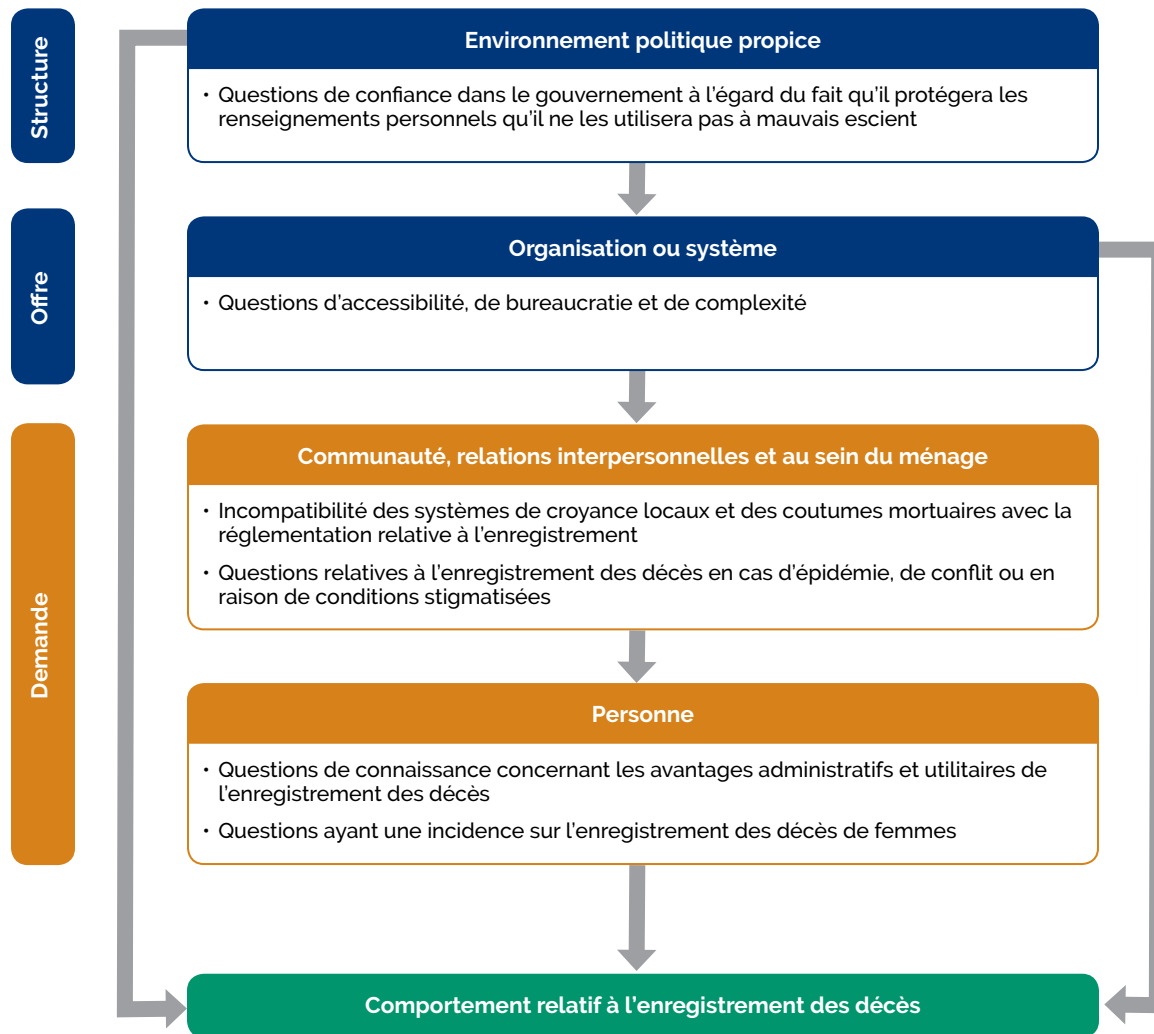
Facteurs sociopolitiques

Comme pour l'enregistrement des naissances, des sous-groupes tels que les réfugiés et les populations déplacées peuvent être réticents à enregistrer les décès par crainte de persécution de la part des autorités ou parce qu'ils ne disposent pas de documents adéquats pour enregistrer officiellement un décès. Par exemple, les réfugiés syriens au Liban achètent de faux documents pour fournir les pièces justificatives nécessaires à l'enregistrement des faits d'état civil (Conseil norvégien pour les réfugiés 2015). De plus, un grand nombre de réfugiés peut submerger les autorités publiques locales et leurs systèmes administratifs. Cela signifie que les décès survenant en période de conflit ou de déplacement ne peuvent être enregistrés. En Syrie, Guha-Sapir *et al.* (2015) ont remarqué que les décès liés aux armes étaient sous-déclarés, tout comme les décès indirectement liés au conflit. L'étude souligne que les renseignements sur les morts violentes peuvent être difficiles à obtenir à partir des systèmes d'enregistrement des décès, car les services des gouvernements locaux deviennent peu fiables en cas de conflit.

Cadre conceptuel

Par rapport à notre modèle conceptuel de l'enregistrement des naissances, notre modèle (figure 5) de l'enregistrement des décès est fondé en grande partie sur l'inférence et l'hypothèse plutôt que sur une synthèse d'études rigoureuses concernant le sujet d'intérêt. Le modèle commence par les facteurs sociopolitiques qui façonnent l'environnement politique, y compris la coordination des facteurs de services au niveau des systèmes qui sont directement liés à l'enregistrement des faits d'état civil. Les antécédents historiques, les politiques et les systèmes façonnent les conditions sociales dans la communauté qui comprennent les préférences sexospécifiques liées à l'héritage et aux droits de propriété, les croyances sur l'existence spirituelle et la fin de la vie, la période de deuil prévue par la culture et la stigmatisation liée aux conditions de santé et à la violence. De même, en ce qui concerne les ménages, ces facteurs de niveau supérieur ont une incidence sur la dynamique et les préférences sexospécifiques et sur le statut socio-économique, qui à leur tour influencent la connaissance des services d'enregistrement des faits d'état civil, la connaissance des avantages et la conviction que l'enregistrement est important au niveau individuel.

Figure 5 : Facteurs multiniveaux liés à l'enregistrement des décès



Enregistrement des mariages

Contexte culturel

La littérature ethnographique sur le mariage est vaste, mais elle n'aborde pas les facteurs culturels qui influencent les comportements liés à l'enregistrement des mariages. Bien que les recherches sur les statistiques sur les mariages soient substantielles, nous n'avons trouvé aucun document traitant des obstacles à l'enregistrement des mariages au niveau des personnes ou des ménages. Historiquement, dans de nombreuses régions d'Afrique, le mariage était et reste un processus régi et délimité par des transactions qui se déroulent au fil du temps, plutôt qu'un événement unique comme une cérémonie de mariage (Antoine et Marcoux 2014; Hunter 2016; Solway 2017). Par exemple, parmi le groupe ethnique peul qui vit de façon semi-nomade en Afrique de l'Ouest, une fille est généralement fiancée (souvent à un homme beaucoup plus âgé) peu après sa naissance. Les transactions ultérieures de biens matériels, y compris les animaux et l'or, marquent les différentes étapes de ses fiançailles jusqu'à ce qu'elle emménage officiellement avec son mari, généralement entre 12 ans et 16 ans (Castle 1992).

Même si l'enregistrement du mariage est obligatoire, certains éléments indiquent que les couples peuvent considérer que l'obtention d'un certificat de mariage est plus ou moins à côté de la question. L'importance symbolique et déterminante des transactions dans le cadre de la célébration religieuse ou coutumière des unions peut écarter l'idée d'enregistrer le mariage auprès du système d'état civil : l'obtention d'un certificat de mariage peut être accessoire ou distraire des transactions relatives à la dot ou au prix de la mariée (Meeker 1993). En outre, l'enregistrement place l'union sous la compétence officielle de l'État, un facteur dissuasif lorsque les divorces peuvent être coûteux, déroutants ou difficiles à obtenir, comme observé en Thaïlande (Kemp 1992).

En ce qui concerne les mesures incitatives possibles, l'enregistrement du mariage peut être associé à des réglementations concernant le paiement de la dot. La littérature indique que le paiement de la dot peut être une source de conflits et augmenter les risques liés à la sécurité des femmes (Bates *et al.* 2004; Field *et al.* 2009). Comme constaté au Rwanda, l'enregistrement officiel du mariage peut donner aux femmes davantage de droits et de protections juridiques dans les cas de violence conjugale (Stern et Mirembe 2017).

Unions traditionnelles par rapport aux unions légales

Au Mali, Soares (2009) a observé qu'il existait des systèmes parallèles pour la reconnaissance des mariages. Les Maliens, qui sont en grande majorité musulmans, contractent des mariages coutumiers et religieux et accordait auparavant peu de valeur aux procédures d'enregistrement des faits d'état civil. Cependant, peu avant l'élection présidentielle de 2018, le mariage religieux a été intégré au processus de mariage civil. Ce changement de procédure a été largement considéré comme un geste politique visant à apaiser les chefs religieux qui avaient une grande influence sur les électeurs (Malijet 2018). L'exemple du Mali illustre les dimensions politiques possibles des systèmes et pratiques d'enregistrement des faits d'état civil.

Enregistrement des relations polygames

Dans de nombreux contextes sahéliens, les procédures d'enregistrement du mariage exigent de l'homme qu'il fasse part de son intention d'être dans une relation monogame ou polygame. La recherche qualitative menée par Whitehouse dans les zones urbaines du Mali sur cette question a révélé que bien que la monogamie soit de plus en plus attrayante pour les hommes et les femmes, la perspective d'une promesse juridiquement contraignante de monogamie éveille la suspicion (Whitehouse 2017). Ces tensions sont liées à la dynamique du pouvoir entre les sexes et aux faibles attentes des femmes en ce qui concerne la fidélité des hommes et la capacité de l'État à faire appliquer le code du mariage civil du pays. Par conséquent, la polygynie continue de façonner les choix et les pratiques maritales à Bamako. Les preuves empiriques recueillies par l'un des auteurs (SC) lors de leur travail sur le terrain révèlent que pendant la cérémonie civile, un homme peut accepter un mariage polygame, même s'il a l'intention de rester monogame, uniquement pour exercer un contrôle sur sa femme.

Dans d'autres contextes, l'enregistrement du mariage peut entrer en conflit avec le statut juridique des unions polygames ou du lévirat (un système d'héritage de la veuve dans lequel le frère d'un homme décédé est obligé d'épouser la veuve de son frère). Par exemple, au Rwanda, Polavarapu (2011) a remarqué que les lois sur la propriété foncière ont des limites, car elles ne protègent que les femmes qui sont dans des mariages monogames enregistrés. Il s'agit du seul

type de mariage reconnu par la constitution, même si environ 10 pour cent des femmes vivent dans des ménages polygynes. Dans d'autres pays, le lévirat est considéré comme odieux par l'État et est interdit.

Migration et mobilité des populations

Les niveaux élevés de migration et de mobilité ont également un effet sur la dynamique du mariage et des unions non maritales. Dans de nombreuses régions d'Afrique, les migrations saisonnières et à long terme séparent les familles. Puisque les conjoints peuvent vivre séparés pendant de longues périodes, les partenaires qui émigrent et ceux qui restent dans la communauté sont plus susceptibles d'avoir d'autres partenaires sexuels, voire de former d'autres unions. Par exemple, de nombreux travailleurs émigrent vers les mines d'or artisanales de Guinée et du Mali pour trouver un travail saisonnier. Au sein des communautés minières, bien qu'ils soient techniquement mariés à des partenaires absentes, les mineurs établissent des relations informelles, connues en bambara sous le nom de *konon fitini* (petits mariages), qui ont peu de chances d'être enregistrées (Dessertine 2016). Ces unions offrent aux femmes un certain degré de protection et de sécurité économique, et aux hommes une aide-ménagère et l'accès aux relations sexuelles. Des pratiques similaires ont été documentées en Tanzanie, où les mineurs n'ont accès ni au soutien traditionnel de la famille élargie ni à l'aide sociale de l'État (Bryceson *et al.* 2013). Ces unions informelles peuvent considérablement augmenter la vulnérabilité sociale des femmes et des enfants.

Mariage des enfants

L'enregistrement des mariages peut jouer un rôle important dans la lutte contre le mariage des enfants, mais il nécessite des campagnes et des stratégies de communication efficaces qui répondent au contexte socioculturel et économique de la pratique (Davis *et al.* 2013). Au Népal, les chercheurs ont constaté un manque de sensibilisation aux effets négatifs du mariage des enfants, et peu de personnes connaissaient les dispositions légales qui protègent contre le mariage des enfants (Acharya et Welsh 2017). Ils ont constaté que les causes de mariage des enfants sont liées à des facteurs tels que la perception des parents quant au fardeau que représente les filles, les dots moins chères pour les mariées enfants, la pression familiale sur les parents et les grands-parents, ce qui souligne la nécessité d'une collaboration accrue de la communauté avec la famille et d'autres parties prenantes influentes pour changer les normes communautaires et les pratiques culturelles. En période de conflit ou de catastrophe naturelle, les parents peuvent marier leurs filles plus jeunes pour se soulager du fardeau économique (Filles, pas épouses 2016). Ces mariages d'enfants ne peuvent être enregistrés intentionnellement, car ils ne sont pas légaux. Parmi les réfugiés syriens au Liban, Mourtada *et al.* (2017) ont constaté que le mariage précoce était lié au conflit, aux questions de sécurité liées au déplacement et à l'aggravation des conditions économiques.

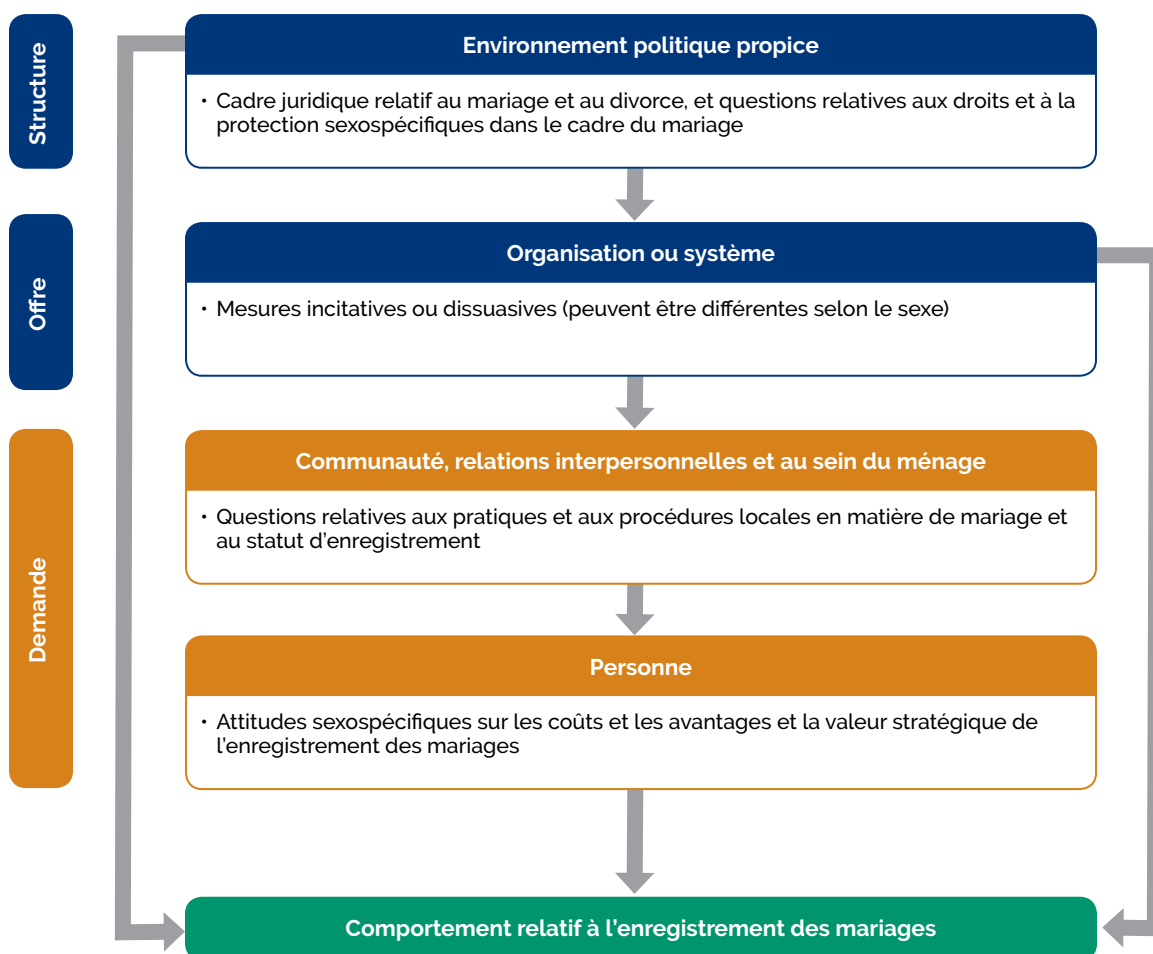
Au Bangladesh, il a été constaté qu'en période d'inondations, les filles étaient mariées plus tôt, ce qui augmentait leur vulnérabilité sociale et les risques de grossesse précoce (Human Rights Watch 2015). Même en dehors des situations de crise, malgré la loi contre le mariage des enfants, le mariage précoce des filles est largement pratiqué au Bangladesh, surtout dans les régions rurales. L'application de la loi est principalement limitée par le fait que le système d'enregistrement des naissances n'est pas universellement appliqué et que, par conséquent,

l'âge réel des filles ne peut être déterminé (Ferdousi 2014). Streatfield *et al.* (2015) ont constaté que deux tiers des femmes bangladaises âgées de 15 ans à 29 ans déclaraient mal leur âge au moment du mariage. Par ailleurs, les lois du Bangladesh interdisent les mariages entre groupes religieux et ethniques, ce qui limite même la possibilité d'enregistrement dans de tels cas (Kamruzzaman 2016).

Cadre conceptuel

La figure 6 présente les facteurs multiniveaux associés à l'enregistrement des mariages, encore une fois, en fonction d'une quantité significative d'inférences. Le contexte sociopolitique et politique façonne les obstacles au niveau des systèmes. Les facteurs politiques comprennent le cadre juridique relatif au mariage et au divorce. En ce qui concerne les dimensions sociales du mariage, la nature processuelle du mariage et les coutumes du mariage (religieuses, traditionnelles et transactionnelles) sont des facteurs clés au niveau de la communauté, et les normes sexospécifiques et le mariage des enfants sont des facteurs clés au niveau du ménage. Au niveau des personnes, ces facteurs peuvent influencer la prise de conscience de la manière d'enregistrer un mariage, des avantages de l'officialisation d'une union et la conviction qu'il est important de faire reconnaître un mariage.

Figure 6 : Facteurs multiniveaux liés à l'enregistrement des mariages



Conclusion

Alors que l'ESEC passe au premier plan des priorités de développement, il est essentiel de comprendre de manière globale les contraintes du système et les facteurs qui ont un effet sur l'enregistrement dans le contexte culturel, social et politique. De nombreux PFR-PRI ont un faible taux d'enregistrement des naissances, des décès et des mariages, et ils sont confrontés à des inégalités importantes en matière d'enregistrement parmi les femmes, les migrants, les populations des régions rurales, les minorités raciales et ethniques et les pauvres. Bien que les investissements récents dans les interventions liées à l'offre puissent entraîner un changement dans le rendement et l'efficacité des systèmes ESEC, la réalisation de l'objectif d'universalité dépendra de la participation active de l'ensemble de la population.

À l'exception de l'enregistrement des naissances, la grande majorité de ce que nous savons sur la façon dont les facteurs de demande sont liés à l'enregistrement est hautement déductive. Il serait important de poser une foule de questions spécialement conçues pour approfondir le sujet, même dans le cas de l'enregistrement des naissances. Il peut s'agir de questions sur les facteurs ci-dessous.

Connaissance de l'enregistrement des naissances

- ▶ Le processus d'enregistrement des naissances : ce qu'il implique, où les services sont obtenus, ce que le déclarant doit faire et fournir, ce que l'officier d'état civil obtient à la fin du processus et ce que cela signifie;
- ▶ L'objectif de l'enregistrement des naissances et les avantages qu'il procure à l'enfant, à ses parents et à la communauté dans son ensemble, à court et à long terme;
- ▶ Tout aspect ou perception négatif de l'enregistrement des naissances; et
- ▶ La perception des personnes plus ou moins susceptibles d'enregistrer une naissance, et pourquoi.

Obstacles à l'accès

- ▶ La distance géographique ou l'emplacement physique;
- ▶ Les heures d'ouverture et l'environnement physique;
- ▶ Les obstacles financiers et les coûts relatifs au temps et au transport; et
- ▶ Les opinions sur la manière dont l'accès pourrait être amélioré.

Dynamique des ménages et sexospécifique

- ▶ Les sources de soutien social pour les femmes qui souhaitent enregistrer leurs enfants;
- ▶ Les inconvénients éventuels, maintenant et plus tard dans la vie, pour les filles qui n'ont pas de certificat de naissance, et les effets sur la scolarité, l'héritage du mariage et d'autres circonstances de la vie; et
- ▶ Les obstacles à l'enregistrement d'une naissance qui a lieu en dehors du mariage.

Facteurs sociopolitiques

- Les croyances sur la manière dont les données d'enregistrement sont utilisées, positivement et négativement.

Des questions similaires concernent l'enregistrement des décès. Il existe également des questions portant sur les points suivants :

- Les croyances et les pratiques concernant l'enregistrement du décès d'un homme par rapport à celui d'une femme;
- Les croyances et les pratiques liées à l'enregistrement et à la mortalité périnatale (juste avant ou juste après la naissance) ou néonatale (dans le premier mois de la naissance);
- L'effet de l'absence de certificat de décès pour un mari décédé sur le remariage, l'héritage, le régime foncier et d'autres circonstances de la vie;
- Les croyances sur le moment approprié pour enregistrer un décès;
- Les croyances sur le lien entre le statut social d'une personne dans la vie ou après sa mort et l'enregistrement du décès;
- Les opinions sur la cause du décès figurant sur les certificats de décès et la question de savoir si les membres survivants de la famille pourraient être malheureux ou avoir honte de certaines causes de décès; et
- Les pressions sociales exercées par les leaders d'opinion pour enregistrer ou non les décès.

De même, les données sur l'enregistrement des mariages au niveau de la population sont limitées. Bien qu'il soit difficile de définir l'ampleur du sous-enregistrement, une image plus claire ressort des questions culturelles et contextuelles qui ont une incidence sur l'enregistrement des mariages. Comme il est possible de s'y attendre, les difficultés d'accès à l'enregistrement des mariages (et souvent, par extension, à l'enregistrement des naissances) révèlent comment la discrimination fondée sur le sexe, le patriarcat et la polygamie sont à l'origine des disparités. Des obstacles structurels interdisent également l'enregistrement des unions entre différents groupes ethniques et religieux, privant ainsi les conjoints de bénéfices et de protections juridiques. Parmi les questions les plus importantes à approfondir en matière d'enregistrement des mariages, il y a les nombreuses questions mentionnées ci-dessus pour l'enregistrement des naissances, ainsi que l'ajout des sujets suivants :

- La manière dont les conflits relatifs à l'enregistrement d'un mariage sont résolus;
- Les mesures incitatives et dissuasives sur le plan culturel et social relatives à l'enregistrement des mariages; et
- Les stratégies sexospécifiques pour obtenir ou éviter l'enregistrement des mariages.

En résumé, notre base de connaissances actuelle sur l'ESEC est axée sur l'offre et est largement quantitative; cela limite notre compréhension conceptuelle de la demande. Davantage d'études qualitatives sont nécessaires pour examiner les expériences et les points de vue des déclarants et des non déclarants.

Références

- AbouZahr, C. *et al.* 2015. « Civil registration and vital statistics: progress in the data revolution for counting and accountability », dans *The Lancet*, 386(10001), 1373-1385.
- AbouZahr, C., *et al.* 2017. « Global estimates of country health indicators: useful, unnecessary, inevitable? », dans *Global Health Action*, 10(suppl.), 1290370.
- AbouZahr, C., *et al.* 2018. « How can we accelerate progress on civil registration and vital statistics? », dans *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 96(4), 226.
- AbouZahr, C., *et al.* 2019. « Mettre les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC) au service des femmes : Un point de vue national », dans *Synthèses de connaissances sur le genre et les systèmes ESEC*. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC).
- Acharya, P. et Welsh, B. 2017. « Early and Forced Child Marriages in Rural Western Nepal », dans *Journal of Underrepresented & Minority Progress*, 1(1), 95-110.
- Adi, A., *et al.* 2015. « Understanding whose births get registered: a cross sectional study in Bauchi and Cross River states, Nigeria », dans *BMC Research Notes*, 8(1), 79.
- Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada. 2015. Canada's leadership in support of maternal, newborn and child health. Building partnerships for innovation and results.
- Antoine, P., Marcoux, R. 2014. « Pluralité des formes et des modèles matrimoniaux en Afrique: un état des lieux: introduction », Presses de l'Université du Québec, 1-18.
- Assaf, S. et Pullum, T. 2018. « Household and Community Risk Factors and Child Well-Being in Low- and Middle-Income Countries », dans *DHS Working Paper*, ICF. Rockville, Maryland.
- Banque mondiale. 2017. Fact Sheet: Civil Registration and Vital Statistics. Global Financing Facility.
- Banque mondiale. 2018. Global Civil Registration and Vital Statistics. worldbank.org/en/topic/health/brief/global-civil-registration-and-vital-statistics.
- Bates, L.M., *et al.* 2004. « Socioeconomic factors and processes associated with domestic violence in rural Bangladesh », dans *International Family Planning Perspectives*, 190-199.
- Bhatia, A., *et al.* 2017. « Who and where are the uncounted children? Inequalities in birth certificate coverage among children under five years in 94 countries using nationally representative household surveys », dans *International Journal for Equity in Health*, 16(1), 148.
- Bloomberg Philantropies. 2020. Data for Health. bloomberg.org/program/public-health/data-health/
- Bradshaw, D., *et al.* 2010. « Cause of death statistics for South Africa: Challenges and possibilities for improvement », South African MRC Burden of Disease Research Unit.
- Brewer, M., *et al.* 2015. « Making identification systems work for the bottom 40% », dans *Just Development*, 8, 1-11.
- Brolan, C.E., *et al.* 2017. « Beyond health: five global policy metaphors for civil registration and vital statistics », dans *The Lancet*, 389(10074), 1084.

- Bryce, J., *et al.* 2016. « Real-Time" Monitoring of Under-Five Mortality: Lessons for Strengthened Vital Statistics Systems », dans *PLOS Medicine*, 13(1).
- Bryceson, D.F., *et al.* 2013. « Prostitution or partnership? Wifetypes in Tanzanian artisanal gold-mining settlements », dans *The Journal of Modern African Studies*, 51(1), 33-56.
- Butt, B.I. Et Asad, A.Z. 2016. « Social Policy and Women Status in Pakistan: A Situation Analysis », dans *Orient Research Journal of Social Sciences*, 1(1), 47-62.
- Cappa, C., *et al.* 2014. « Birth registration: a child's passport to protection », *The Lancet Global Health*, 2(2), e67-e68.
- Castle, S. 1992. Household determinants of child health amongst the Fulani and Dogon of central Mali. Thèse. University of London.
- Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC). 2019. *Recueil de bonnes pratiques pour relier l'enregistrement et les statistiques de l'état civil et la gestion de l'identité*. Centre de recherches pour le développement international. Ottawa, Ontario.
- Cobos Muñoz, D., *et al.* 2020. « Les dangers des préjugés sexistes dans les systèmes ESEC et les données sur les causes de décès : La voie vers l'inégalité en santé », dans *Synthèses de connaissances sur le genre*. Centre d'excellence sur les systèmes d'enregistrement et de statistiques de l'état civil (ESEC), Centre de recherches pour le développement international. Ottawa, Ontario.
- Davis, A., *et al.* 2013. A girl's right to say no to marriage: Working to end child marriage and keep girls in school. Plan Limited.
- Dessertine, A. 2016. « From pickaxes to metal detectors: Gold mining mobility and space in Upper Guinea, Guinea Conakry », dans *The Extractive Industries and Society*, 3(2), 435-441.
- Ensor, T. et Cooper, S. 2004. « Overcoming barriers to health service access: influencing the demand side », dans *Health Policy and Planning*, 19(2), 69-79.
- Fagnäs, S. et Odame, J. 2013. « Birth registration and access to health care: an assessment of Ghana's campaign success », dans *Bulletin de l'Organisation mondiale de la Santé*, 91, 459-464.
- Ferdousi, N. 2014. « Child marriage in Bangladesh: Socio-legal analysis », dans *International Journal of Sociology and Anthropology*, 6(1), 1-7.
- Fernandes, G. et Sridhar, D. 2017. « World Bank and the Global Financing Facility », dans *The BMJ*, 358, j3395.
- Field, E. *et al.* 2010. « Muslim family law, prenuptial agreements and the emergence of dowry in Bangladesh », dans *Quarterly Journal of Economics*, 125(3), 1349-1397.
- Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) et Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) des Nations Unies. 2017. Births and Deaths Statistics Report 2014-2015. Timor-Leste General Directorate of Statistics. Timor-Leste.
- Frohlich, K.L., *et al.* 2001. « A theoretical proposal for the relationship between context and disease », dans *Sociology of Health and Illness*, 23(6), 776-797.

- Girls not Brides. 2016. Child marriage in humanitarian crises. girlsnotbrides.org/
- Gourou, P. 1955. *The peasants of the Tonkin delta: A study of human geography*. Paris. *Human Relations Area Files*. Yale University.
- Guha-Sapir, D., et al. 2015. « Civilian deaths from weapons used in the Syrian conflict », dans *The BMJ*, 351, h4736.
- Guillermet, É. 2007. « Itinéraires d'enfants orphelins de mère à Zinder (Niger): Un vade-mecum ethnologique », dans *Face à face. Regards sur la santé*, (10).
- Hockings, P. 1982. « Badaga kinship rules in their socio-economic context », dans *Anthropos*, 851-874.
- Human Rights Watch. 2015. « Marie-toi avant que ta maison ne soit balayée par les flots » : Les mariages précoces au Bangladesh.
- Hunter, M. 2016. « Is it enough to talk of marriage as a process? Legitimate co-habitation in Umlazi, South Africa » dans *Anthropology Southern Africa*, 39(4), 281-296.
- Jewkes, R. et Wood, K. 1998. « Competing discourses of vital registration and personhood: perspectives from rural South Africa », dans *Social Science & Medicine*, 46(8), 1043-1056.
- Kabadi, G., et al. 2013. « Mobile phone SMS support to improve coverage of birth and death registration: a scalable solution ». Health Information Systems Knowledge Hub, School of Population Health, The University of Queensland.
- Kamruzzaman, M. 2016. « Interreligious marriage in Bangladesh: From human rights perspective », dans *International Journal of Education, Culture and Society*, 1(2), 44-51.
- Kemp, J. 1992. *Hua Kok: Social Organization in North-Central Thailand*. Centre for Social Anthropology and Computing and the Centre of South-East Asian Studies, University of Kent at Canterbury.
- Krieger, N. 2001. « Theories for social epidemiology in the 21st century: an ecosocial perspective », dans *International Journal of Epidemiology*, 30(4), 668-677.
- Lawn, J.E., et al. 2016. « Stillbirths: rates, risk factors, and acceleration towards 2030 », dans *The Lancet*, 387(10018), 587-603.
- Leach, E.R. 1961. *Pul Eliya: a village in Ceylon*. Cambridge University Press.
- LeVine, R.A., et al. 2011. *Literacy and mothering: How women's schooling changes the lives of the world's children*. Oxford University Press.
- Lorin, J. 2016. « Gouvernance, religion et royauté au Bénin. Le colonel civil Dévi », dans *Journal des anthropologues*, Association française des anthropologues, (146-147), 111-131.
- Lynch, M. et Southwick, K. 2008. « Ethiopia-Eritrea: Stalemate takes toll on Eritreans and Ethiopians of Eritrean origin », dans *Refugees International*. Washington, D.C.
- Madiès, T. et Dafflon, B. 2011. *L'économie politique de la décentralisation dans quatre pays d'Afrique subsaharienne : Burkina Faso, Sénégal, Ghana et Kenya*. Agence française de développement.
- Malijet. 2018. *La loi malienne reconnaît désormais le mariage religieux*.

- Målvqvist, M., *et al.* 2008. « Unreported births and deaths, a severe obstacle for improved neonatal survival in low-income countries; a population based study », dans *BMC International Health and Human Rights*, 8(1), 4.
- Manga, J.B.V. 2014. « Chanter les ancêtres pour enraciner les vivants chez les Joola de Casamance (Sénégal) », dans *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et de sciences humaines*, (63), 163-178.
- Measure Evaluation. 2016. Tanzania: CRVS strengthening with SAVVY implementation.
- Meekers, D. 1993. « The noble custom of roora: the marriage practices of the Shona of Zimbabwe », dans *Ethnology*, 32(1), 35-54.
- Mikkelsen, L., *et al.* 2015. « A global assessment of civil registration and vital statistics systems: monitoring data quality and progress », dans *The Lancet*, 386(10001), 1395-1406.
- Mourtada, R., *et al.* 2017. « A qualitative study exploring child marriage practices among Syrian conflict-affected populations in Lebanon », dans *Conflict and Health*, 11(1), 27.
- Nations Unies. 2012. Demographic Yearbook: Population and Vital Statistics Report. New York, New York. 1-23. .
- Nations Unies. Division de la statistique. 2001. Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil. New York.
- Nations Unies. Division de la Statistique. 2012. Population and Vital Statistics Report. Statistical Papers, LXIV.
- Nations Unies. Division de la Statistique. 2014. Principes et recommandations pour un système de statistiques de l'état civil. Statistical Papers. Département des affaires économiques et sociales. New York.
- Nations Unies. Division de la Statistique. 2018. Civil Registration and Vital Statistics (CRVS) and the Sustainable Development Goals (SDGs).
- Nations Unies. Division de la Statistique. 2018. Les problèmes spécifiques de l'état civil au Sénégal.
- Nomura, M., *et al.* P. 2018. « Socioeconomic determinants of accessibility to birth registration in Lao PDR », dans *BMC Public Health*, 18(1), 116.
- Norwegian Refugee Council. 2015. Registering rights: Syrian refugees and the documentation of births, marriages, and deaths in Jordan.
- Nsagha, D. S. et Thompson, R.B. 2011. « Integrated care of orphans and vulnerable children in Ekondo Titi and Isangele Health Areas of Cameroon », dans *Journal of HIV/AIDS & Social Services*, 10(2), 161-173.
- Nuriddin, A., *et al.* 2018. « Trust, fear, stigma and disruptions: community perceptions and experiences during periods of low but ongoing transmission of Ebola virus disease in Sierra Leone, 2015 », dans *BMJ Global Health*, 3(2), e000410.
- Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2018. Linkages to Civil Registration and Vital Statistics (CRVS).

- Pais, M.S. 2009. « L'enregistrement à la naissance : Un droit pour commencer ». UNICEF, 2, 1-32.
- Parkinson, S.E. et Behrouzan, O. 2015. « Negotiating health and life: Syrian refugees and the politics of access in Lebanon », dans *Social Science & Medicine*, 146, 324-331.
- Phillips, D.E., *et al.* 2015. « Are well functioning civil registration and vital statistics systems associated with better health outcomes? », dans *The Lancet*, 386(10001), 1386-1394.
- Pillay-van Wyk, V., *et al.* 2016. « Mortality trends and differentials in South Africa from 1997 to 2012: second National Burden of Disease Study », dans *The Lancet Global Health*, 4(9), e642-e653.
- Plan International. 2012. Mother To Child: How Discrimination Prevents Women Registering the Birth of their Child.
- Plan International. 2016. « Birth registration and children's rights: a complex story », dans *Yale Human Rights and Development Law Journal*, 14.
- Polavarapu, A. 2011. « Procuring meaningful land rights for the women of Rwanda ».
- Population Reference Bureau. 2008. World Population Data Sheet.
- Rand Stoneburner, F.G. 2017. Zimbabwe Mortality Trends Report 1996–2015. Ministry of Health and Child Care et ICF. Rockville, Maryland.
- Rodriguez, L. 2016. « Intrahousehold inequalities in child rights and well-being. A barrier to progress? », dans *World Development*, 83, 111-134.
- Sangho, H., *et al.* 2015. « Recherche formative sur l'enregistrement d'évènements vitaux en milieu communautaire au Mali », dans *Santé publique*, 27(4), 565-574.
- Sennott, C., *et al.* 2016. « Premarital births and union formation in rural South Africa », dans *International Perspectives on Sexual and Reproductive Health*, 42(4), 187.
- Shi, Y. et Kennedy, J.J. 2016. « Delayed registration and identifying the "missing girls" in China », dans *The China Quarterly*, 228, 1018-1038.
- Silva, R. 2016. Disentangling Sex-Differentials in Death Registration & Mortality Estimates: Preliminary Findings from Morocco & Kuwait. Article présenté à l'Expert Group Meeting on Methodology for and Lessons Learned from CRVS Assessments, Nations Unies.
- Silva, R., *et al.* 2016. « Can community health workers report accurately on births and deaths? Results of field assessments in Ethiopia, Malawi and Mali » dans *PLOS One*, 11(1).
- Simon, D., *et al.* 2002. « Women's social power, child nutrition and poverty in Mali », dans *Journal of Biosocial Science*, 34(2), 193-213.
- Soares, B.F. 2009. « The attempt to reform family law in Mali », dans *Die Welt des Islams*, 49(3-4), 398-428.
- Solway, J. 2017. « 'Slow M=marriage,' 'Fast bogadi': change and continuity in marriage in Botswana », dans *Anthropology Southern Africa*, 39(4), 309-322.
- Stern, E. et Mirembe, J. 2017. « Intersectionalities of formality of marital status and women's risk and protective factors for intimate partner violence in Rwanda », dans *Agenda*, 31(1), 116-127.

- Streatfield, P.K., *et al.* 2015. « Early marriage in Bangladesh: Not as early as it appears », dans *Asian Population Studies*, 11(1), 94-110.
- Stökl, H., *et al.* 2013. « The global prevalence of intimate partner homicide: a systematic review », dans *The Lancet*, 382(9895), 836-838.
- Suthar, A.B., *et al.* 2019. « Evaluation of approaches to strengthen civil registration and vital statistics systems: A systematic review and synthesis of policies in 25 countries », dans *PLOS medicine*, 16(9).
- Toktas, S. et O'Neil, L. 2015. « Competing frameworks of Islamic law and secular civil law in Turkey: A case study on women's property and inheritance practices », dans *Women's Studies International Forum*, Elsevier.
- UNICEF. 1998. « Birth registration: The 'first' right », dans *The Progress of Nations*, 5-11.
- UNICEF. 2005. The "rights" Start to Life: A Statistical Analysis of Birth Registration.
- UNICEF. 2006. Childhood Poverty in Mozambique: a situation and trends analysis. Maputo, Mozambique.
- UNICEF. 2014. Civil Registration, Vital Statistics, and Gender.
- UNICEF. 2017. Better data for women and children: strengthening civil registration and vital statistics across the continuum of care. Technical Meeting Report: October 4-6, 2016. New York, États-Unis.
- UNICEF. 2018. With less than 1 in 2 births registered, innovative approaches can boost birth registration in Africa.
- UNICEF. 2019. Birth registration for every child by 2030: Are we on track?
- UNICEF ROSA. 2019. Civil registration in South Asia: Coordination, connections and collaboration.
- Victora, C., *et al.* 2011. « Maternal and child health in Brazil: progress and challenges », dans *The Lancet*, 377(9780), 1863-1876.
- Whitehouse, B. 2017. « The trouble with monogamy: Companionate marriage and gendered suspicions in Bamako, Mali », dans *Mande Studies*, 19, 131-149.
- Willis, R. 2018. « A Comparative Analysis of Widow Dispossession in Francophone and Anglophone Cameroon », dans *Journal of African Law*, 62(1), 147-174.
- Ye, Y., *et al.* 2012. « Health and demographic surveillance systems: A step towards full civil registration and vital statistics system in sub-Saharan Africa? », dans *BMC Public Health*, 12(1), 741.





LE CENTRE D'EXCELLENCE
sur les systèmes ESEC

CENTRE OF EXCELLENCE
for CRVS Systems

www.systemesESEC.ca



Affaires mondiales
Canada

Global Affairs
Canada



IDRC | CRDI

International Development Research Centre
Centre de recherches pour le développement international

Nous Soutenons le



**MÉCANISME DE
FINANCEMENT
MONDIAL**